

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU 4 NOVEMBRE 1994



# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

**1<sup>re</sup> séance** ..... **6453**

**2<sup>e</sup> séance** ..... **6487**

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995**

**(53<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du vendredi 4 novembre 1994**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. Déchéance d'un député (p. 6455).
2. Loi de finances pour 1995 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6455).

#### AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET VILLE

##### Ville

- M. Christian Vanneste, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- M. Eric Raoult, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Claude Vissac, rapporteur pour avis de la commission de la production.
- MM. Patrick Braouezec,  
Jean-Marie Geveaux,  
Laurent Cathala,  
M<sup>me</sup> Françoise de Veyrinas,  
MM. Georges Sarre,  
Gilles Carrez,  
Philippe Goujon,  
Raoul Béteille,  
Christian Demuyneck,  
Julien Dray,

M<sup>me</sup> Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Réponses de M<sup>me</sup> le ministre d'Etat aux questions de : MM. Bernard Serrou, Raymond Lamontagne, Laurent Cathala, Julien Dray, François Calver, M<sup>me</sup> Françoise Hostalier, M. Robert Galley.

Les crédits inscrits à la ligne « Ville » seront appelés à la suite de l'examen des crédits des affaires sociales et de la santé.

##### Etat B (p. 6484)

Amendement n° 89 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial, M<sup>me</sup> le ministre d'Etat. - Adoption.

##### Après l'article 50 (p. 6484)

Amendement n° 92 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial, M<sup>me</sup> le ministre d'Etat. - Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. Saisine pour avis d'une commission (p. 6485).
4. Ordre du jour (p. 6485).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## DÉCHÉANCE D'UN DÉPUTÉ

**M. le président.** J'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une décision en date du 3 novembre 1994 constatant la déchéance de plein droit de M. Edouard Chammougon de sa qualité de membre de l'Assemblée nationale.

Acte est donné de cette communication.

La décision du Conseil constitutionnel sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n<sup>os</sup> 1530, 1560).

### AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET VILLE

#### Ville

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, concernant la ville.

La parole est à M. Christian Vanneste, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Christian Vanneste, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** « Ce défi de la fin du millénaire », ainsi aviez-vous qualifié la politique de la ville, madame le ministre d'Etat, dans votre préface au livre de Gilles de Robien, *Des idées pleines la ville*. Ces termes soulignent l'ampleur du chantier, en même temps qu'ils en indiquent la spécificité.

La politique de la ville est un paradoxe, sous la forme d'un pléonasme : si la politique est l'art de gouverner la cité, la politique de la ville se veut une reconquête, dont l'objectif consiste à refaire de la banlieue une cité, alors qu'elle est aujourd'hui une ville « à part », et plus encore à faire en sorte que ses habitants deviennent des citoyens alors qu'ils ne le sont plus, qu'ils ne le sont pas, ou qu'ils ne le sont pas encore.

Relégation, « abandonnite », exclusion. Les mots abondent pour désigner cet état de non-citoyen dans une non-cité. Politique de mission plus que de gestion, la politique de la ville doit inverser ce processus.

Cette année encore, madame le ministre d'Etat, le budget qui lui est consacré indique bien qu'il s'agit d'une priorité du Gouvernement qui n'est pas destinée à gérer la misère, la deuxième vitesse de la société, vouée à le rester, et qu'il y a aujourd'hui une réelle volonté politique qui se donne les moyens budgétaires d'agir, et qui surtout clarifie et unifie les procédures pour les rendre plus efficaces et plus rapides dans leurs effets. En mai 1993, vous déclariez : « Il est indispensable et prioritaire de remettre de l'ordre dans la politique de la ville, dans le sens d'une plus grande efficacité. » C'est ce que vous faites depuis, avec application.

Les objectifs sont clairs :

Il s'agit tout d'abord de redonner un sens aux pierres de la cité. Trop de rationalité rend souvent déraisonnable. L'urbanisme logique de la charte d'Athènes allié à la technique du chemin de grue ont organisé la ségrégation urbaine en créant des « machines à habiter » dénuées de cadre signifiant. Les ensembles d'habitation ont écrasé les rares bâtiments publics, physiquement privés de leur autorité. Les quartiers se sont refermés sur eux-mêmes. Aucun monument n'est venu rattacher les habitants à une histoire et à son sens.

Mais il s'agit ensuite et surtout de permettre aux habitants de reconquérir leur dignité. « Les maisons font la ville, mais les hommes font la cité », disait Jean-Jacques Rousseau. Le second objectif consiste donc à garantir aux habitants des quartiers difficiles de notre pays un droit à la ville, c'est-à-dire un droit à des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter les phénomènes de ségrégation. Cela signifie lutter contre les retards scolaires, les déficits de santé, l'insécurité et le chômage.

Dans le domaine de la santé, il convient de souligner tout particulièrement le caractère archiprioritaire de la lutte contre la toxicomanie.

Il s'agit enfin de redonner à ces quartiers l'essentiel, c'est-à-dire la vie, celle des activités, des services publics, des commerces et des entreprises, des loisirs sportifs, culturels, sociaux dont ils sont le plus souvent privés.

Pour redonner vie à ces quartiers, je ferai deux suggestions parmi bien d'autres envisageables.

Pour y favoriser le maintien ou la création d'entreprises, pourquoi ne pas expérimenter certaines des mesures proposées récemment par notre collègue, Renaud Muselier, comme celle tendant à créer à leur intention un fonds de garantie auquel pourrait contribuer des entreprises bénéficiant en contrepartie d'avantages fiscaux comparables à ceux du mécénat ?

Je souhaiterais également attirer l'attention sur une forme de loisirs trop souvent méconnue de nos jours : les jardins familiaux : victimes de l'explosion urbaine et de la pression foncière, ils ne sont plus guère aujourd'hui qu'environ 150 000. Pourtant, les fonctions du jardin familial demeurent tout à fait adaptées à notre époque : apport de nourriture, contact avec la nature,

mais aussi rôle d'insertion de par les liens qui peuvent se créer à l'occasion de ces activités. A Tourcoing, par exemple, existe une association très dynamique qui a implanté 72 parcelles dans le quartier GPU de la Bourgogne et conclu une convention avec une école de ce quartier. Ailleurs, des expériences d'attribution de parcelles à des allocataires du RMI, à des personnes d'origine étrangère ou handicapées s'avèrent tout aussi positives.

Mais aucun des objectifs de la politique de la ville ne peut être atteint séparément. Dans « *Refaire la France* », recueil des propositions de la mission d'information sur l'aménagement du territoire du Sénat, Jean François-Poncet notait fort justement : « les problèmes de la ville ne peuvent être traités que globalement : il ne sert à rien de repeindre les cages d'escalier si celles-ci continuent à héberger les honteuses transactions des marchands de drogue ».

Depuis deux ans, madame le ministre d'Etat, c'est dans cette direction que vous avez inscrit votre politique et ses traductions budgétaires. Il était temps, en effet, face à ce problème dramatique qui venait régulièrement exploser à la surface des écrans sous la forme de bouffées de violence, de remettre de l'ordre dans le maquis des procédures, de mettre un terme aux effets d'annonce non suivis d'effets.

De trente-deux sites DSQ à l'origine, on était passé à 296, auxquels s'ajoutaient 156 conventions de quartiers, 128 conventions villes-habitat, une dizaine de contrats de ville et une vingtaine de PACT urbains, vingt conventions quartiers-lumières. La liste n'est pas exhaustive. A la multiplication confuse des actions s'ajoutait celle des acteurs qui venait compliquer encore la diversité des démarches ministérielles et de leurs aires d'intervention. Gérard Larcher, dans un rapport du Sénat de 1992, avait émis ce verdict : « Malgré beaucoup de bruit et de gestulations, on ne peut pas être persuadé qu'une réelle politique de la ville ait été menée en France ces dernières années. »

Globalisation de la politique, unification des procédures, simplification des mises en œuvre, concentration des moyens : ainsi peut-on résumer les lignes directrices suivies depuis deux ans.

Le plan de relance, en mobilisant des moyens exceptionnels, a joué son rôle de levier. Décidé lors du comité interministériel du 29 juillet 1993, doté de 5,2 milliards, il était en août dernier délégué ou affecté à 95 p. 100, engagé à 70 p. 100 pour ce qui est de l'enveloppe nationale et à 85 p. 100 pour l'enveloppe déconcentrée hors GPU. Ces crédits ont notamment permis une nouvelle avancée vers le premier objectif que je signalais tout à l'heure, en agissant sur le désenclavement, l'aménagement urbain, les équipements de proximité.

Les grands projets urbains, largement soutenus par le plan de relance, sont avant tout destinés à mettre fin à l'émiettement des interventions, ainsi qu'à leurs oscillations dans le temps. Onze GPU ont donc été retenus pour traiter les problèmes les plus lourds en concentrant les moyens dans l'espace et en leur assurant durée et continuité. Il s'agit de projets de longue haleine dont la mise en œuvre se déroulera sur au moins dix ou quinze ans.

La politique de la ville est l'un des deux grands axes de l'aménagement du territoire. Elle s'inscrit à la fois dans l'ardente obligation planificatrice de l'Etat et dans la nécessaire coopération contractuelle avec les collectivités territoriales. Je dis les collectivités territoriales, et non pas seulement les communes, tant il est vrai que, dans ce domaine en particulier, les problèmes les plus lourds se

posent dans les communes les moins riches, et donc les moins à même de les traiter avec leurs ressources propres. A cet égard, il convient de saluer les mesures d'assouplissement à ce que notre collègue Pierre Cardo avait justement qualifié de logique du donnant-donnant.

Les contrats de ville associés, comme le sont les grands projets urbains, aux contrats de plan soulignent cette volonté de cohérence et de simplification. Comme le dit clairement le document établi par la direction interministérielle à la ville et consacré aux contrats de ville du XI<sup>e</sup> Plan, le contrat de ville devient la procédure unique de définition et de mise en œuvre de la politique de développement social urbain dès lors qu'il y a un contrat de ville.

Initialement prévus à 185, ils devraient atteindre le nombre de 214. On peut regretter l'insuffisante implication des conseils généraux dans cette procédure. Moins de quatre-vingts contrats ont été cosignés par les conseils généraux. Il faut regretter la faiblesse de ce taux, alors même que les travailleurs sociaux, les centres de PMI, l'aide sociale à l'enfance, qui relèvent de la compétence des départements, sont des acteurs essentiels de la lutte contre l'exclusion dans le cadre de la politique de la ville.

La mise en place du fonds interministériel des villes - FIV - prévue par le comité interministériel du 22 février 1994 et annoncée maintenant comme imminente, devra être l'occasion de parvenir à une meilleure coordination des moyens, à une efficacité accrue, grâce à une plus grande rapidité d'exécution. En effet, la politique de la ville est multiple par l'origine de ses crédits puisque dix ministères y concourent, par l'apport des régions, qui n'est pas négligeable puisqu'il atteint 4,2 milliards pour la période couverte par le XI<sup>e</sup> Plan et que s'y associent des institutions telles que le fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants et leurs familles, la Caisse des dépôts et consignations, à quoi s'ajoutent enfin les fonds européens et les programmes d'intervention communautaires.

Mais la politique de la ville est également multiple par la diversité de ses acteurs qui mettent en œuvre les crédits sur le terrain notamment le riche tissu associatif dont le maillage constitue la meilleure prévention des risques d'explosion sociale.

Cette double diversité incontournable est un facteur de complexité et de retard que manifestement votre ministère cherche à prévenir en instituant le FIV.

En conclusion, madame le ministre d'Etat, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales estime que le budget de la ville est un bon budget dans le cadre du budget général de l'Etat et compte tenu de la conjoncture actuelle.

Sans m'attarder sur les chiffres, je rappellerai quand même que les crédits de fonctionnement concourant à la politique de la ville ont évolué de manière significative au cours des trois dernières années pour atteindre 707 millions de francs en 1995, soit un doublement par rapport à 1993, et 26 p. 100 d'augmentation par rapport à 1994. Pour les dépenses en capital, les crédits de paiement pour 1995 marquent quelque peu le pas, mais l'exécution du plan de relance ne sera sans doute pas totalement achevée d'ici à la fin de cette année et les autorisations de programme sont, elles, en forte progression.

En conséquence, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits. Je vous propose donc, mes chers collègues, d'adopter ce budget pour 1995.

Toutefois, la commission a formulé un certain nombre d'observations afin d'améliorer encore les choses. Sans les citer toutes, permettez-moi d'insister sur trois d'entre elles

qui me paraissent prioritaires : d'abord, elle a vivement insisté sur le problème des fonctions et des conditions de formation des travailleurs sociaux ; par ailleurs, elle vous demande, madame le ministre d'Etat, de tout mettre en œuvre pour réduire au maximum les délais de versement des subventions aux associations tout en soulignant la nécessité urgente de renforcer, le contrôle des autorités de tutelle sur les conditions d'utilisation des fonds attribués. Permettez-moi, madame le ministre d'Etat, d'insister en mon nom personnel sur ce problème majeur.

Elle souhaite enfin que l'ensemble des ministres concernés comprennent l'efficacité, la coordination et la cohérence que le FIV est en mesure d'apporter à la politique de la ville et qu'ils sachent rapidement le doter des moyens suffisants pour atteindre sa pleine efficacité.

Plusieurs membres de la commission s'étant inquiétés de la baisse des crédits Palulos, vous vous êtes efforcé d'apaiser cette inquiétude. Plus généralement, et aux limites mêmes de l'action du ministère de la ville, un certain nombre de mesures qu'il convient de prendre ou de ne pas prendre se dégagent. Au titre de celles dont il faut se garder figure, en matière de sécurité, la transaction pénale, source d'inégalités nouvelles, voire de dérive mafieuse. En revanche, il faudra mettre en place des mesures d'éloignement. L'expérience des maisons de l'espoir lancées dans les Yvelines répond à cette préoccupation.

Mais rien ne peut être fait, quand à l'insécurité s'ajoute le sentiment d'impunité. Les jeunes de ces quartiers difficiles doivent rencontrer de vrais obstacles, de vraies réponses d'autorité sur le chemin de leur dérive.

En matière scolaire, comme l'a justement fait remarquer le président Séguin, la réduction de la semaine à quatre jours serait une véritable bombe sociale. En effet, si la politique de la ville a un sens, il n'est pas celui de légitimer et de conserver une société à deux vitesses. La prolongation du week-end peut apparaître comme une amélioration souhaitable dans une famille stable et aisée. En revanche, elle risque malheureusement, dans les banlieues marquées par la déstructuration des familles et la prolifération des bandes, de signifier une accentuation de l'abandon des enfants par la société.

Je sais, madame le ministre d'Etat, que vous vous préoccupez de ces sujets.

En conclusion, je souhaiterais rappeler que la politique de la ville a pour finalité sa propre disparition, du moins si, au regard des objectifs qui lui auront été assignés, l'on peut conclure à sa réussite. D'où l'importance de déterminer des critères d'évaluation pertinents, précis et fiables.

M. le Premier ministre en a déterminé cinq : réduire l'écart du taux de chômage des jeunes des quartiers en difficulté, par rapport à celui de l'agglomération à laquelle ils appartiennent ; réduire l'écart du taux de délinquance de ces quartiers au niveau le plus proche possible de celui de l'agglomération concernée ; supprimer l'écart du niveau de connaissances des enfants de ces quartiers à l'entrée en sixième par rapport à la moyenne nationale ; réhabiliter les logements collectifs en liaison avec les organismes HLM ; assurer une présence accrue et l'accessibilité des services publics de base dans ces quartiers.

Certains critères sont moins faciles que d'autres à cerner, notamment celui relatif à la délinquance. Se produit-elle dans les quartiers difficiles ou bien en dehors de ceux-ci, avec malheureusement pour auteurs certains de ses habitants ? La question reste posée.

Néanmoins, ils devraient nous aider dans l'évaluation d'une politique dont nous mesurons tous, j'en suis convaincu, l'importance de l'enjeu : le maintien de la cohésion sociale dans notre pays.

C'est pourquoi j'espère que vous parviendrez, que nous parviendrons ensemble, et rapidement, à donner un élan nouveau à la politique de la ville et à en faire une véritable réussite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Madame le ministre d'Etat, mon malencontreux retard aura fait passer judiciairement le problème social, à travers l'excellent rapport de mon collègue Christian Vanneste, avant l'examen ardu et peut-être relativement limité des chiffres de ce ministère.

Voici votre second budget de la ville.

L'an dernier, vous nous aviez proposé la rigueur et le redressement d'une nouvelle politique de la ville, mieux dotée financièrement et mieux réglée dans son application que les pratiques de « pompiers urbains » de vos prédécesseurs.

Cette année, ce second budget du ministère de la ville vient de nouveau inscrire l'intervention urbaine dans une logique de priorité, face au développement de l'exclusion dans ses pôles d'attraction d'inégalité que sont devenus certains quartiers, tant il est vrai que la dégradation de nombre de cités n'autorise aucun relâchement budgétaire.

C'est ce que soulignait mon collègue Pierre Bédier, député de Mantes-la-Jolie, dont je salue le retour parmi nous, même s'il n'est pas là aujourd'hui, et dont l'état de santé avait suscité de nombreuses craintes. Il aura l'occasion, je crois, de participer à la suite du débat budgétaire.

L'examen budgétaire des crédits de la ville doit d'abord, par tradition, nous conduire à porter une appréciation sur des crédits et sur la politique dont ils sont l'instrument. Je résumerai l'avis de la commission des finances par un double sentiment : satisfaction mais impatience.

Puis-je y ajouter, tout d'abord, une appréciation toute personnelle sur votre action ? Vous avez été, par votre approche, votre sensibilité, votre force de symbole, l'expression d'une volonté humaine et urbaine que, au nom des membres de la commission des finances, je souhaitais saluer. Vous avez su comprendre que la ville n'était pas simplement un tonneau des Danaïdes budgétaire urbain mais aussi un accélérateur d'espoir quand il ne veut pas être un accélérateur de colère.

Au-delà des annonces et des caméras, vous avez compris la ville car, comme vous l'avez rappelé hier soir, lors de l'installation du nouveau conseil national des villes auquel un certain nombre de mes collègues participaient, pour s'occuper des quartiers, il faut aimer les gens des cités, tout simplement.

Dans l'action de ce gouvernement de deux ans, qui mène une action de transition bien malaisée car, avec l'héritage de la dégradation urbaine, il avait été accumulé plus de discours et de colloques que de bon sens, vous avez, en dépit de nombre de contraintes, compris et changé la politique de la ville. Plutôt que de vous occuper de la peinture des boîtes aux lettres et des cages d'escalier, vous avez voulu réparer l'ascenseur social qui,

lui, est bien en panne dans bon nombre de cités. Plutôt que le clinquant médiatique, vous avez voulu placer l'intelligence sociale au centre de la politique de la ville.

Après l'hommage, revenons aux chiffres et à la politique menée.

En matière de ville, entre les chiffres et les cités, il y a le temps, celui qui sépare l'attente de la colère ou du sourire. Une lettre particulièrement intéressante du délégué interministériel à la ville a d'ailleurs eu l'occasion de rappeler que le véritable problème des cités et des quartiers, c'était le temps.

L'exercice n'est pas aisé. Quinze minutes pour parler de 1 500 quartiers, c'est bien court et périlleux.

Les chiffres du budget sont globalement satisfaisants, dans la période de contrainte budgétaire difficile de cette loi de finances. Les crédits consacrés à la politique de la ville s'élèvent à 8,3 milliards de francs, soit une progression double de celle des autres dépenses de l'Etat. Les crédits de fonctionnement ont presque doublé par rapport à 1993. Un très grand nombre de nos collègues, comme Françoise de Veyrinas et Jean-Pierre Delalande, avaient souligné dans les précédents débats, que ce soit le débat d'orientation sur la ville ou le débat budgétaire, que c'était urgent. Enfin, l'engagement de l'Etat dans la durée est affirmé, comme le montrent les 9,5 milliards de francs consacrés aux 212 contrats de ville signés en 1994, pour la durée du XI<sup>e</sup> Plan.

Ces moyens mis à la disposition du ministère de la ville méritent tout de même plus qu'une acceptation satisfaite, ils réclament également des précisions et des questions.

Des objectifs exigeants ont été définis par le Gouvernement, mais, devant les obstacles que dressent les particularismes administratifs ou les intérêts propres à telle ou telle collectivité locale, le risque existe que cet élan initial s'affaiblisse. Le souci de coordination interministérielle, malheureusement semble d'ailleurs avoir déjà perdu de sa vigueur. Quant à l'efficacité des interventions, elle a sans doute progressé au cours des dix-huit derniers mois, mais elle ne suffit pas toujours à rendre espoir et confiance à tous ceux, agents publics, membres bénévoles des associations ou populations qui luttent contre l'exclusion et la relégation dans les quartiers les plus déshérités.

La mise en œuvre des mesures d'urgence du plan de relance est globalement accomplie, avec un taux de transfert de 98 p. 100 de la dotation inscrite aux charges communes. Elle doit s'intensifier pour l'investissement en faveur des grands projets urbains, qui ont pris du retard. La consommation des crédits a été lente, mais relativement acceptable.

Au-delà du plan de relance, le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville est mieux établi.

Dans les contrats de Plan Etat-région, il y a une augmentation sensible des engagements de l'Etat, qu'il convient toutefois de relativiser, compte tenu de l'extension de la géographie prioritaire de la ville. De 546 quartiers, nous sommes tout de même passés à plus de 1 000, voire 1 500 quartiers.

Les 212 contrats de ville, en dépit de leur trop grand nombre, qui dénote une dérive regrettable, dont les élus locaux sont bien souvent plus responsables que les pouvoirs publics, doivent donner lieu à un diagnostic de leur phase d'élaboration et à un suivi particulièrement strict de leurs deux premières années de mise en place.

Après le premier colloque sur les contrats de ville organisé sous votre égide, il conviendrait d'organiser un audit sur le contenu de ces contrats si l'on veut éviter qu'ils deviennent par trop un enjeu politique local à l'approche des prochaines élections municipales.

J'ai sur ce point rappelé dans mon rapport l'ensemble des imperfections : un partenariat mal défini ; une implication inégale des régions et des départements. Il y a des régions tests et des régions symboles, comme l'Île-de-France ou la région Rhône-Alpes. Il y a aussi des départements tests. Christian Vanneste a eu raison de rappeler que les départements doivent être mieux associés à l'élaboration de cette nouvelle politique de la ville contractuelle et je voudrais citer l'expérience intéressante, avec des moyens, certes, que le département des Hauts-de-Seine a menée avec le Pacte 92, et qui peut être prise en exemple.

Autres imperfections : les objectifs sont souvent mal précisés, les engagements financiers ne restent qu'indicatifs et non ventilés par catégories de dépenses.

La clarté et la cohérence de cette nouvelle contractualisation laissent apparaître tout à la fois la persistance et la complexité de certains dispositifs que l'on semble ne pas avoir voulu gommer, comme les PACT urbains, les conventions de sortie de DSQ, les contrats d'actions de prévention, qui ne sauraient devenir des mini-contrats de ville de consolation.

L'ensemble des dispositifs spécifiques ville mis en œuvre par les différents ministères, qu'ils se dénomment FRILE, PLIE, ZEP ou PLAJ, mériteraient d'être revus en profondeur, notamment pour éviter l'éparpillement et l'affaiblissement de la dimension interministérielle de la politique de la ville.

Les onze grands projets urbains, après la première phase d'études, doivent être maintenant dynamisés et abondés pour les années qui viennent.

Les crédits de la section ville de votre ministère sont globalement reconduits. Les moyens de fonctionnement de la DIV sont globalement inchangés mais avec des exigences supplémentaires : il y a une stabilisation des moyens en personnel pour tenir compte du passage de la politique de la ville d'un stade expérimental à celui d'une mise en œuvre en grandeur réelle.

Par ailleurs, la quasi-reconduction des moyens de fonctionnement courant de la DIV ne doit pas nuire au nécessaire effort de communication, tant il est vrai que la politique de la ville est affaire d'information et de mobilisation.

Pour être complet, dans le laps de temps qui m'est imparti et que je souhaite respecter, il convient de souligner la nécessité d'aller plus loin que la seule consolidation du soutien aux services publics de quartier - et j'ai sur ce point, avec mes collègues de la commission des finances, pris une initiative par voie d'amendement - en poursuivant le renforcement de la présence de la police de proximité, en envisageant, notamment, une implantation dérogatoire des commissariats en fonction du nombre de la population desservie mais également de la difficulté et de sa spécificité. Ne pourriez-vous pas réunir vos collègues qui ont participé au débat d'orientation sur la ville pour leur faire lire les engagements qu'ils avaient pris à ce moment-là dans les domaines de la sécurité, de la santé ou de la fonction publique, et qui pourraient être aujourd'hui respectés ?

**M. Laurent Cathala.** Bonne idée !

**M. Eric Raoult,** *rapporteur spécial.* Je suis persuadé que M. Cathala pourra s'y associer pour les prédécesseurs des ministres dont je viens de parler !

A ce titre, ne serait-il pas judicieux de mettre en place, à la suite du plan de relance, un programme de construction de bureaux de police dans les quartiers relevant de la politique de la ville et d'appuyer, sans relâche aucune, l'implication des entreprises dans la réinsertion et la formation professionnelle des jeunes des quartiers en difficulté ?

Enfin, et je sais que vous y êtes particulièrement sensible, comme votre collègue Dominique Perben, la politique de la ville doit être également au premier rang du développement dans les départements et territoires d'outre-mer, notamment au niveau de l'habitat. Elle a largement débordé le simple espace géographique de la métropole et doit être largement poursuivie et étendue dans les DOM-TOM. Mes collègues Christian Bergelin et Henri Cuq, qui vont prochainement se rendre à Mayotte, auront l'occasion d'en parler. C'est, je crois, l'une des dernières formes de contrat de ville qui n'a pas été encore contractualisé.

En conclusion, je tiens à exprimer ma satisfaction, en dépit d'une certaine impatience, devant des dotations dont le montant a été globalement reconduit au niveau élevé auquel l'avait porté le Gouvernement dès son arrivée aux affaires. Cette satisfaction ne me permet cependant pas de sous-estimer l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir.

Récemment en visite dans mon département, Jacques Chirac a expliqué devant des commerçants de Bobigny que c'était à une reconquête systématique des quartiers difficiles qu'il fallait procéder, sachant que ni l'initiative individuelle ni l'action des municipalités ne pourront suffire.

Cet esprit de reconquête au niveau urbain n'est pas concevable si plusieurs hypothèques ne sont pas levées : le foisonnement souvent peu cohérent des procédures de contrat entre l'État et les collectivités locales ; l'engagement trop restrictif de très nombreux départements. Lors du prochain examen d'une proposition de loi de mon collègue Gilles Carrez tendant à réformer la loi d'orientation sur la ville, on pourrait peut-être, par une initiative parlementaire ou gouvernementale, prévoir un engagement plus concret des départements. Mme Cresson avait confié une mission sur ce sujet à M. Bonnemaïson. Je crois que, sur ce point, il pourrait y avoir un consensus.

Autre risque éventuel : la dilution et la dispersion des efforts sur un trop grand nombre de sites. Attention à ne pas augmenter le nombre des contrats de ville et à ne pas étendre la géographie prioritaire de la ville. Nous avons fait un certain nombre de critiques par le passé. Ne donnons pas prise aux mêmes critiques. Il y a à Angers et à Montfermeil des états de dégradation très différents et nous devons y être très attentifs. Les contrats de ville doivent être limités, me semble-t-il, à 215. Si demain, il y en avait plus, ce ne serait pas un indice de réussite mais, au contraire, d'aggravation.

Dernière crainte : la lenteur dans l'utilisation des crédits et la gestion routinière des subventions aux associations - j'ai fait des propositions sur ce point dans mon rapport - et cela en dépit de l'urgence de leurs besoins et leur rôle essentiel dans la revitalisation des quartiers.

Il y a aussi la difficulté de maintenir dans la longue durée la cohérence interministérielle de l'aide aux quartiers déshérités, chaque ministère retrouvant progressivement la tentation de l'action unilatérale et isolée - l'annonce, à la veille de l'été, de certaines opérations de prévention par d'autres que vous pose réellement problème.

Enfin, il faut souligner les insuffisances du recensement des données sur la ville et l'absence de mécanismes satisfaisants d'évaluation des politiques, une telle évaluation, vous avez eu l'occasion, comme Jean-Pierre Delalande, de le rappeler hier soir au conseil national des villes, devant être une priorité.

Mais il ne suffit pas de surmonter ces blocages.

Il faut aussi s'appuyer sur la richesse du potentiel d'initiative et de création présent dans ces quartiers, ce qui implique d'encourager cette initiative et cette création par une pratique de subvention plus efficace et plus rigoureuse, mais aussi, par exemple, par l'attribution de distinctions et de marques de reconnaissance spécifiques pour les responsables les plus actifs et les plus dévoués. Nous avons eu aussi l'occasion d'en parler récemment.

Il faut aussi valoriser, dans le même esprit, les quartiers sensibles, rompre avec le misérabilisme de la période précédente - c'était l'esprit des contrats de ville. Plusieurs initiatives sont concevables en ce sens. J'en ai proposé quelques-unes, l'année dernière, comme le lancement d'un label ville-progrès, mais on peut aussi penser au partenariat ville-entreprise. Ce qui a été fait parfois aux États-Unis, dans le cadre des limitations des crédits fédéraux, pourrait être utilement mis en place en France, et je pense notamment à l'implication des banques et des entreprises de distribution à l'intérieur des quartiers.

Il est enfin nécessaire de replacer dans la durée l'effort de requalification des quartiers que l'opinion attend. Le plan de relance pour la ville mérite d'être prolongé par une loi de programme ambitieuse - le président de Robien avait lancé l'idée, très intéressante, d'un plan Marshall - faute de laquelle nous risquons de nouveaux déchirements, de nouvelles violences, de nouveaux progrès de l'exclusion.

Si la politique de la ville suscite aujourd'hui tant de débats, c'est parce que c'est la pierre de touche de notre volonté de solidarité et de cohésion nationales.

Il faut des moyens, c'est vrai, mais il faut d'abord des idées. C'est pourquoi la commission des finances a voté à l'unanimité les crédits du ministère de la ville, car les moyens sont satisfaisants. Cela dit, il faudra encore de nombreuses réunions de commission, de nombreux débats dans cet hémicycle pour mettre en place l'ensemble de ces idées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Vissac, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Claude Vissac, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, madame le ministre d'État, chers collègues, le profil du budget consacré à la mise en œuvre de la politique de la ville est à l'image de la ville elle-même : complexe et pluriel.

La difficulté d'approche et de compréhension réside dans cette mosaïque de moyens en hommes, en matériels et en crédits qui doivent apporter une réponse la plus cohérente possible au risque de dérive sociale et urbaine qui menace certains quartiers de nos villes.

C'est la conjonction patiente de ces actions multiples qui a permis, en une quinzaine d'années, d'élaborer ce que l'on peut appeler aujourd'hui une politique de la ville. L'année 1995 est à cet égard décisive puisqu'elle sera la première année pleine d'exécution des contrats de ville mis en place en 1994 et verra également la montée en puissance des grands projets urbains lancés en 1993.

Appréhender la politique de la ville, c'est n'oublier aucune des diverses sources de financement, aucun des organismes et des procédures multiples, c'est se retrouver parmi la jungle de sigles aussi nombreux qu'hermétiques au commun des mortels. C'est aussi reconnaître un travail lent et peu spectaculaire.

Les moyens financiers contribuant à la mise en œuvre de la politique de la ville ont trois sources : le budget proprement dit du ministère de la ville, les contributions des différents ministères, ainsi que certaines contributions supplémentaires. La présentation des crédits ayant été faite par notre collègue Eric Raoult, je me contenterai de vous rapporter nos commentaires. Je signale toutefois que les documents budgétaires disponibles ne sont pas en mesure de nous indiquer avec suffisamment de précision les sommes effectivement consacrées aux actions en faveur des zones urbaines en difficulté.

Il faut insister sur la forte implication des collectivités locales dans le financement de la politique de la ville puisque l'on estime que leurs contributions représentent une fois et demie à deux fois celles de l'Etat.

Quant aux régions, leur très forte participation s'est vue multipliée par quatre dans le XI<sup>e</sup> Plan.

En revanche, l'implication des départements est faible, tant pour les moyens mobilisés que pour les modalités de participation, ce qui constitue, à mes yeux, un très grave problème étant donné notamment les compétences essentielles des départements dans certains secteurs de la politique sociale. Il y a là, madame le ministre d'Etat, de très grands progrès à réaliser.

En ce qui concerne les crédits spécifiques du ministère de la ville, ils accordent globalement une nette priorité aux dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'équipement. Cette réorientation de l'effort financier en faveur du fonctionnement poursuit le mouvement engagé l'an dernier. En deux ans, les crédits concernés auront doublé. Cette orientation répond à une demande forte des acteurs locaux.

L'amélioration du bâti, logiquement privilégiée dans un premier temps, est aujourd'hui relayée par des actions concernant plus directement les habitants des quartiers et la lutte contre leur exclusion de la société.

Je crois que cette réorientation est positive et courageuse. Il faut toutefois observer que celle-ci pourrait très difficilement faire l'objet d'un retour en arrière si le besoin s'en faisait sentir.

Je noterai également la dotation accordée aux projets de service public de quartier à hauteur de 105 millions de francs, pour leur apporter des aides logistiques et encourager l'installation des agents de l'Etat.

J'en viens maintenant aux mécanismes de gestion de la politique de la ville. Sur ce plan, madame le ministre d'Etat, on ne peut qu'approuver l'effort de simplification que vous avez entrepris.

La gestion de la politique de la ville au niveau des instances locales de l'Etat est capitale puisque 90 p. 100 des crédits sont déconcentrés et que le fonctionnement des contrats de ville est sous la responsabilité des préfets. C'est pourquoi le Gouvernement a, sur votre initiative, décidé, au printemps 1993, de doubler le nombre des sous-préfets à la ville.

Enfin, et peut-être surtout, il a été décidé de mettre en place en 1995 un Fonds interministériel de la ville, le FIV, destiné à regrouper sur deux lignes budgétaires l'essentiel des contributions financières de l'Etat au titre de la politique de la ville. Ce fonds doit être alimenté par des transferts des différents ministères. Il semblerait que l'on bute actuellement sur des négociations interministé-

rielles et que le volume de crédits rattachés au FIV soit modeste. Il serait pourtant souhaitable que cet indiscutable facteur de simplification de la gestion de la politique de la ville puisse être mis en place rapidement et que, si son efficacité est prouvée, sa montée en puissance soit assurée de façon progressive sur la durée des contrats du XI<sup>e</sup> Plan.

En ce qui concerne les mécanismes juridiques, il a été décidé de faire du contrat de ville l'instrument unique de planification. Une liste de 185 agglomérations avait été arrêtée par le comité interministériel des villes du 27 juillet 1993. Ce sont finalement 212 contrats qui ont été signés au 15 septembre dernier, le principe de l'intercommunalité n'ayant pas été accepté partout.

Il est prématuré, et de toute façon très difficile, de faire une synthèse de ces contrats. Je souhaite que nous disposions l'an prochain des éléments nécessaires pour établir un premier bilan des actions engagées dans ce cadre.

Des crédits en augmentation, des mécanismes et des structures en voie de simplification ne peuvent cacher que la politique de la ville est encore une somme d'actions sectorielles dont l'évaluation est difficile.

La politique de la ville fait, en effet, appel à l'intervention de nombreux ministères et couvre pratiquement l'intégralité des compétences gouvernementales. Or trois secteurs d'actions sont essentiels et doivent être privilégiés.

Le développement économique des zones urbaines représente sans aucun doute l'enjeu majeur de la politique de la ville dans les années à venir. Sans implantations économiques et commerciales, les quartiers resteront des zones d'exclusion mal intégrées aux villes dans lesquelles elles sont situées et incapables d'offrir à leurs habitants, dans un périmètre proche, le niveau de services et les emplois dont ils ont besoin.

Deuxième domaine important, auquel vous êtes sensible, la santé : notamment la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie. Les ravages causés dans ces zones par ces fléaux et le danger de voir se développer une économie de la drogue, qui renforcerait les phénomènes d'exclusion, appellent une mobilisation forte des pouvoirs publics.

Enfin, il convient d'insister sur un dernier secteur : le sport. Dans les zones où la population est à la fois jeune et largement inoccupée, le développement des activités sportives répond à une demande évidente et constitue un facteur important d'insertion. Le succès remporté par les équipements sportifs de proximité installés ces dernières années, pour un coût unitaire relativement faible d'ailleurs, montre bien qu'il y a, pour la politique de la ville, un champ d'intervention qui gagnerait à être plus systématiquement exploré.

Je prends un exemple, madame le ministre d'Etat : la ville de Sedan, dont je suis le maire, abandonnée il y a vingt ans par son industrie, c'est aujourd'hui 23 000 habitants, 5 000 licenciés sportifs et deux quartiers fragiles. D'un côté le « foot », une passion, et de l'autre, le « sport à la carte » dans les quartiers. Il nécessite des investissements légers, des tables de ping-pong, des panneaux de basket, des buts, des rings de boxe. Cela exige des animateurs, et l'on en trouve beaucoup quand on sait les motiver !

Eh bien ! nos jeunes ont semblé retrouver des objectifs. Ils réclament - ce qui est inhabituel - une formation. Ils acceptent des règles et des arbitrages. Cette expérience révèle autant de comportements qui rapprochent nos jeunes d'une échelle de valeurs dans laquelle ils se reconnaissent.

Enfin, il convient d'insister sur les accords de partenariat passés avec le monde de l'entreprise pour le développement des zones urbaines en crise et sur l'insertion sociale et professionnelle de leurs habitants, qui prévoient principalement la création d'activités dans les secteurs prioritaires de la politique de la ville où la mise en place de structures visant à prévenir la délinquance et à aider à la réinsertion de jeunes en difficulté. Ces initiatives me paraissent très porteuses d'espoirs, et j'espère qu'elles se multiplieront.

On ne peut que se réjouir de l'implication du secteur privé dans la politique de la ville. Elle apparaît comme un complément utile des actions engagées par les personnes publiques. Il faut encourager un développement de ce partenariat public-privé, qui permet d'aller au-delà des actions d'insertion et de promouvoir un véritable développement économique de ces territoires.

Je voulais insister, madame le ministre d'Etat, sur ce que représente effectivement l'intégration de l'économie dans les quartiers difficiles.

Je ne veux pas terminer mon intervention sans mettre l'accent sur la nécessaire amélioration des instruments d'évaluation de la politique de la ville. C'est pourquoi il a été demandé à un groupe d'experts de faire des propositions pour une nouvelle étape dans l'évaluation de la politique de la ville. Après un premier rapport rendu en juillet 1994, nous devrions être en mesure de disposer, pour le début de l'année 1995, d'un plan méthodologique complet. Pouvez-vous, madame le ministre d'Etat, nous apporter des précisions sur ce point ?

Il me paraît indispensable de disposer de données simples et fiables, permettant de corriger la poursuite de tel ou tel objectif, et susceptible de fournir, avant chaque débat budgétaire, une série d'indicateurs simples tels que le taux de chômage, les statistiques relatives à la délinquance, l'évolution démographique ou le développement d'activités.

Pour conclure, je dirai que la politique de la ville souffre actuellement d'un manque de lisibilité.

Premièrement, l'absence de données précises sur les contributions des différents ministères nous empêche de nous faire une idée de l'effort global de l'Etat dans ce domaine.

Deuxièmement, aucune donnée disponible ne permet d'apprécier l'effort des communes et des départements en faveur des quartiers prioritaires - exception faite pour les régions.

Troisièmement, l'évaluation des résultats de la politique de la ville est déficiente.

Comme mes collègues Eric Raoult et Christian Vanneste, je pense que mieux connaître les différents éléments et être capable d'en apprécier régulièrement l'efficacité permettrait de mieux la comprendre.

Pour cela, il faut être capable de se doter d'une réelle structure coordinatrice et responsable, susceptible de fixer des objectifs, d'élaborer des moyens, de les financer sur un budget propre et d'en mesurer les résultats.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission de la production et des échanges a unanimement souhaité, sur proposition de son président, François-Michel Gonnot, que soit organisé une fois par an un débat parlementaire sur la politique de la ville, permettant notamment une discussion à partir de ces différents éléments.

L'enjeu est capital : dans ce domaine comme dans d'autres, la transparence est une des clés de la réussite.

Ces réserves étant faites, madame le ministre d'Etat, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la ville pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Braouezec.

**M. Patrick Braouezec.** Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, la discussion budgétaire pour 1995 ne nous a guère fourni l'occasion, jusqu'à présent, de souligner un effort financier aussi significatif que celui qui semble se dégager pour la politique de la ville.

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**M. Patrick Braouezec.** Une fois n'est pas coutume, le groupe communiste prend acte de la progression des crédits qui nous sont proposés pour la mise en œuvre de la politique interministérielle de la ville.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Très bien !

**M. Patrick Braouezec.** En effet, sans trop entrer dans le détail fastidieux des chiffres, ce sont 8,3 milliards de francs qui seront consacrés à la ville, tous ministères confondus, soit une progression de 3,7 p. 100 par rapport à 1994. Les crédits de la section « ville » du budget affichent tous une croissance certaine : 42 p. 100 pour les autorisations de programme, qui passent de 191 millions pour 1994 à 272 millions pour 1995 ; 1 p. 100 pour les crédits de paiement, qui passeront de 858 à 866 millions ; 26 p. 100 pour les crédits de fonctionnement, qui enregistrent une hausse de 148 millions de francs par rapport à cette année. Quant à la contribution de l'Etat dans le cadre des contrats de plan 1994-1998, elle s'élèvera à 9,5 milliards de francs.

Voilà pour les chiffres, qu'il convenait de noter ! Il est toutefois difficile de se satisfaire d'une telle annonce.

D'abord parce que cette progression des moyens est due, pour l'essentiel, à la croissance des besoins créés par une exclusion qu'aucun dispositif mis en œuvre jusqu'à présent n'a permis d'endiguer.

Ensuite parce que les moyens supplémentaires dégagés dissimulent mal un saupoudrage de plus en plus vaste. Le nombre croissant de contrats et de conventions entraîne finalement un éparpillement des crédits, préjudiciable aux agglomérations concernées.

Enfin parce que, dans un cadre aussi contractualisé que celui de la politique de la ville, ces mesures impliquent un engagement politique et financier important de la part des collectivités locales, dont les ressources sont largement déterminées par des orientations budgétaires de plus en plus frappées du sceau de l'austérité et de la restriction. N'oublions pas que la contribution des collectivités locales à la politique de la ville représente globalement une fois et demie à deux fois le montant de la contribution de l'Etat en la matière !

**M. Laurent Cathala.** C'est vrai !

**M. Patrick Braouezec.** On ne pourra pas demander aux collectivités locales de s'impliquer toujours plus, dans ce domaine comme dans d'autres, si, dans le même temps, on limite sans cesse la progression de leurs ressources.

Les collectivités locales ayant aussi de fortes contraintes budgétaires, on ne pourra leur imposer d'être parties prenantes de contrats fixant leur participation financière à une hauteur qu'elles ne pourraient assumer.

Cette situation paradoxale prévaut déjà, par exemple, dans l'agglomération grenobloise : certains crédits « GPU » sont aujourd'hui inutilisés, les collectivités locales ne pouvant pas engager les financements qui leur incombent.

Autant, donc, de distorsions, voire de décalages entre ce qui apparaît comme un effort gouvernemental certain et les conséquences pragmatiques des mesures annoncées !

Mais, au-delà des crédits engagés, un budget traduit, nous le savons, des orientations politiques et des choix stratégiques. Si l'on se penche plus avant sur ceux qui découlent du projet de loi de finances pour 1995, il faut bien se rendre à l'évidence : ce budget, pas plus que celui de l'année dernière, ne pourra apporter de réponses significatives aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous touchons là à la fois aux limites des moyens que l'on nous propose et à celles de la politique de la ville en général.

En effet, la politique de la ville conduite depuis une dizaine d'années a eu le mérite d'introduire quelques correctifs dans les déséquilibres au sein des villes. Par la suite, on a pu se féliciter de la création d'un ministère de la ville et d'une section budgétaire spécifique. Il convient aujourd'hui de s'interroger sur les capacités de pouvoir, d'action et d'intervention de ce ministère, et sur l'objet de la politique qu'il conduit : celle-ci n'a jamais permis de rompre radicalement et définitivement avec le processus qui a créé les grandes fractures sociales et urbaines, et qui a contribué à distendre le lien social jusqu'à le rendre parfois inexistant.

La politique de la ville consiste donc essentiellement en une concentration de moyens sur des sites définis comme prioritaires en fonction de critères précis. Ces moyens, qui visent, fort louablement, à rétablir un minimum d'égalité des chances et à retisser un lien social, sont mis en œuvre dans le cadre d'une politique partenariale, souvent contractuelle, toujours malheureusement trop ponctuelle.

Des anciennes conventions de développement social des quartiers aux contrats de ville, en passant par les contrats de plan, les contrats d'action-prévention et les grands projets urbains, les dispositifs successifs ont systématiquement ciblé un quartier stigmatisé, une cité réputée « difficile ». C'est ainsi que, dans une ville bénéficiant de l'une de ces mesures, pas un centime n'était consacré au reste de l'agglomération, c'est-à-dire à sa plus grande partie. Certes, de nouveaux correctifs se sont greffés sur le palliatif que constitue, en soi, la politique de la ville. Sans doute, les contrats de ville et les GPU abordent aujourd'hui une problématique plus large : en posant les problèmes de certains quartiers dans une entité « ville », ils redonnent un peu de sens à ce que devrait être une politique de la ville. Mais, ni dans leur conception, ni dans les sommes globales qui leur sont consacrées, ils ne peuvent répondre sur le fond aux besoins des villes.

D'abord parce qu'ils ont pour seul objectif de redresser à la marge des dysfonctionnements économiques et sociaux profonds. Or les problèmes qui se posent dans les villes ne sont en rien différents de ceux que connaît la société tout entière.

Hier, j'avais l'occasion de vous rappeler, madame le ministre, que les drames auxquels on assiste actuellement en milieu rural sont peut-être de même nature que nos problèmes dits « de banlieue ».

**M. Eric Raoult.** C'est vrai !

**M. Patrick Braouezec.** Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que l'urbanisation n'a pas été porteuse, en soi, de dysfonctionnements. Le résultat des politiques d'amé-

nagement et d'urbanisme conduites depuis trois décennies se fait lourdement sentir dans certains quartiers. Mais ce que l'on a pris l'habitude de désigner sous le terme quelque peu impropre de « malaise des banlieues » résulte surtout de la concentration spectaculaire dans les grands ensembles de difficultés désormaies générales.

Les priorités retenues par la politique de la ville sont d'ailleurs tout à fait explicites. Qu'il s'agisse de la rénovation du cadre de vie et de l'habitat, de la prévention de la délinquance, de la présence des services publics dans les quartiers, de l'enseignement, du soutien scolaire et de l'intégration, de l'emploi, de l'insertion professionnelle ou du développement économique, les problèmes posés, nous le savons bien, n'ont rien de conjoncturel. Inscrire la politique de la ville dans le cadre d'actions ponctuelles ne peut qu'engendrer des désillusions et des amertumes. Ainsi, les dispositifs et les outils qui accompagnent la politique de la ville atteignent leurs propres limites.

Reste donc l'action interministérielle de la politique de la ville, pour rechercher ces indispensables orientations fondamentales, ces ruptures structurelles dont les villes et, plus généralement, l'ensemble de la société, ont bien besoin.

De ce point de vue, la politique de la ville est liée aux budgets de l'ensemble des ministères concernés et aux orientations politiques générales impulsées par le Gouvernement et soutenues par sa majorité.

C'est peut-être à ce niveau que le bât blesse le plus. C'est en tout cas là que les décalages entre les intentions annoncées et les dispositions prises pour les réaliser sont les plus flagrants.

On peut difficilement promouvoir le droit au logement pour les plus démunis ou la rénovation du cadre de vie et de l'habitat lorsque, dans le même temps, les crédits PALULOS sont diminués de moitié et que le mode de financement du logement social - je l'ai déjà rappelé ici - conserve une logique qui ne permet plus de réaliser des logements aux loyers de sortie abordables pour les catégories les plus modestes de la population.

De même, on peut difficilement faire prévaloir, dans le cadre de la prévention de la délinquance, le développement d'une police et d'une justice de proximité, alors même que la majorité de notre assemblée a récemment adopté, en première lecture, des projets de loi qui vont à l'opposé de cet objectif.

Toujours dans ce cadre, on voit mal par quel moyen l'Etat entend privilégier la présence des services publics dans les quartiers lorsque les budgets ne permettent d'envisager ni au niveau humain ni au niveau matériel une déconcentration des services publics.

De même, ni les contrats emploi-solidarité ni les emplois de proximité ne peuvent constituer la seule réponse à la question de l'emploi, qui nécessite reconnaissance des qualifications, véritables salaires et arrêt de toutes les déréglementations.

Les exemples de contradictions sont trop nombreux pour être tous recensés. Cela étant, les quelques faits que je viens de relever mettent simplement en évidence la nécessité de mettre en œuvre des moyens beaucoup plus fondamentaux, mais surtout d'adapter les dispositions législatives aux besoins réels.

Des mesures significatives pourraient permettre d'amorcer un véritable changement de cap, à condition d'en finir avec une conception de la politique de la ville qui soit un simple palliatif à un changement de politique plus radical. Il ne sera de toute manière plus possible de continuer très longtemps dans la logique qui consiste à rechercher des correctifs à la marge pour tenter de remé-

dier aux dysfonctionnements les plus criants et les plus inacceptables de notre société : on ne peut pas chercher sans cesse à corriger un effet pervers par un artifice qui provoquera, tôt ou tard, à son tour, de nouvelles distorsions, auxquelles on trouverait un nouveau palliatif. Il est donc indispensable de mettre un terme à une logique consistant à substituer sans fin le « moins grave » au « pire ».

Les problèmes des villes et de la société sont complexes dans leur nature, dans leurs ramifications et dans leurs conséquences. Ils nous imposent de réfléchir à d'autres réponses, qui requièrent beaucoup d'innovation, d'imagination, de temps et de moyens. Ils impliquent une mobilisation de tous les acteurs politiques, associatifs, sociaux et économiques.

Lors du premier grand débat parlementaire de cette législature, consacré à la ville et aux banlieues, j'avais posé une série de questions et présenté quelques propositions alternatives, que je renouvelle aujourd'hui.

Le Gouvernement entend-il, favoriser une véritable mixité public-privé, de conception nouvelle, en associant le monde économique, y compris par des participations financières des entreprises, aux projets de développement des quartiers ?

Le Gouvernement compte-t-il créer les conditions d'une régulation foncière maîtrisée par les villes, cassant les phénomènes spéculatifs, et favorisant le développement d'espaces urbains mixtes, alliant à la fois logements, activités, bureaux, commerces de proximité, industries, lieux de formation, équipements et espaces publics ?

Certaines mesures, dont on ne trouve pas trace dans la politique actuelle de la ville, permettraient d'ouvrir ces voies nouvelles : par exemple, la non-taxation de la création de bureaux ou la transformation de logements en bureaux dans les quartiers difficiles, l'obligation de construction de logements sociaux pour toutes les villes, y compris celles qui ne manifestent aucun enthousiasme particulier en la matière, le développement du service public et des services de proximité, notamment en cessant de construire des surfaces commerciales hypertrophiées, à caractère régional, préjudiciables à la restructuration des quartiers et des cités.

**M. Laurent Cathala.** Très bien !

**M. Patrick Braouezec.** Une véritable politique de la ville supposerait la mobilisation de toutes ces énergies, la promotion de toutes ces synergies et surtout une rupture réelle avec la logique suicidaire de la rentabilité financière immédiate. C'est aussi de cela qu'il s'agit, ou plutôt qu'il devrait s'agir, lorsque l'on parle de la politique de la ville.

Je ne retrouve pas ces ruptures nécessaires dans le projet de budget qui nous est soumis.

Quant aux dispositions relevant des autres ministères, elles renvoient à des budgets dont on sait qu'ils ne répondront pas aux objectifs fixés.

Aussi, malgré l'effort réalisé sur les crédits pour 1995, effort qui reste insuffisant face aux besoins des villes, le groupe communiste votera contre le budget de la ville.

Madame le ministre d'Etat, ce vote négatif ne nous empêchera pas - et j'espère que nous aurons de multiples occasions de le démontrer - de travailler avec l'ensemble des partenaires, y compris avec l'Etat, pour améliorer, dans le cadre de ce budget - même insuffisant -, la vie des populations dans nos quartiers.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Geveaux.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Votre budget, madame le ministre d'Etat, votre budget est un bon budget. Je ne suis pas le premier à le dire ce matin. Il me paraît de nature à poursuivre efficacement la politique du Gouvernement conduite depuis le mois d'avril 1993 en faveur de la réhabilitation de la ville, car il renforce de manière significative les moyens et les instruments financiers mis au service de cette politique.

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**M. Jean-Marie Geveaux.** On constate, en effet, un accroissement très substantiel du volume global des crédits consacrés à la ville, car si l'on additionne les crédits spécifiques concourant à la politique de la ville conduite par les différents ministères, l'effort financier total de l'Etat s'établit à 8,3 milliards de francs, soit une hausse de 3,7 p. 100 par rapport à 1994.

Les crédits de la section « ville » du budget de votre ministère, en s'élevant à un peu plus de 866 millions de francs pour 1995, augmenteront de 1 p. 100 par rapport à 1994. Mais je relève surtout, madame le ministre d'Etat, que les crédits de fonctionnement progresseront de 26 p. 100 et même, comme vient de le rappeler un orateur précédent, de 100 p. 100 si l'on prend l'année 1993 comme année de référence. Je suis un jeune parlementaire, mais je ne crois pas que ce genre de chose se soit produite bien souvent par le passé.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Demandez donc à M. Cathala ! (Sourires.)

**M. Jean-Marie Geveaux.** Par ce geste, vous avez manifesté, madame le ministre d'Etat, votre souci de prendre en compte les remarques qui vous avaient été adressées il y a un an, depuis cette même tribune, par les députés de la majorité, notamment par notre collègue Pierre Bédier, qui, comme l'a rappelé Eric Raoult, a été très durement frappé par la maladie. Je tenais à vous en féliciter et à vous en remercier au nom de mon groupe.

Cet effort de grande ampleur traduit donc la volonté du Gouvernement d'apporter un soutien privilégié aux actions relatives à la vie quotidienne des habitants des quartiers, qu'il s'agisse du renforcement des actions de prévention de la délinquance, de l'intensification de la présence des services publics ou du développement des initiatives des associations.

La hausse des crédits de fonctionnement illustre aussi la priorité que de nombreux élus locaux ont souhaité voir accorder à l'action des habitants des quartiers, tout particulièrement les jeunes pour lesquels le chômage peut conduire à l'exclusion de la vie sociale.

Un fonds unique d'intervention pour la politique de la ville, le fonds interministériel de la ville, sera mis en place en 1995. Il devrait permettre de gagner en efficacité. Il a en effet, pour vocation de regrouper sur deux lignes budgétaires les concours apportés par l'Etat dans la mise en œuvre des contrats de ville et qui sont actuellement imputés sur différents ministères. L'instauration de cet instrument financier répond bien à l'objectif de simplification et d'unification des procédures que le Rassemblement pour la République a revendiqué de manière constante et a souhaité voir concrétiser dans les faits.

Je relève par ailleurs que votre budget, madame le ministre d'Etat, permettra de poursuivre l'effort de réhabilitation et de rénovation de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers dégradés. Cet élément est primordial car la rénovation d'un bâtiment constitue aux yeux des habitants un signal fort de la volonté des pouvoirs publics d'apporter des solutions à leurs problèmes. C'est pourquoi il est essentiel qu'une coordination et une harmoni-

sation parfaites soient trouvées sur le terrain avec les actions mises en œuvre par le ministère du logement dans ce domaine.

Toutefois, la baisse des programmes PALULOS fait craindre aux responsables locaux la remise en cause des engagements de l'Etat en matière de réhabilitation de l'habitat. De nombreux programmes de réhabilitation ont été engagés, notamment à travers des plans de développement social des quartiers, et il serait vraiment fort dommageable qu'une telle diminution des crédits PALULOS conduise à leur remise en cause ou au ralentissement significatif de leur réalisation.

**M. Laurent Cathala.** Très bien !

**M. Jean-Marie Gaveaux.** Je souhaiterais à présent vous livrer les quelques réflexions que m'inspire la politique de la ville.

Je commencerai par évoquer un paradoxe apparent. Alors que la politique de la ville devrait traiter d'une manière globale tous les problèmes de la ville - patrimoine urbain, transports, environnement, entre autres -, celle dont nous débattons aujourd'hui concentrent ses priorités sur les quartiers difficiles des grandes agglomérations. Cela dit, si la politique de la ville usurpe en quelque sorte son identité, je crois cependant que la démarche du Gouvernement est la bonne, car lorsqu'un quartier va mal, c'est toute la ville qui en souffre ! Au demeurant, la question de la hiérarchisation des priorités de l'Etat en matière de politique de la ville m'apparaît ne pas avoir été tranchée définitivement.

A travers les contrats de ville, qui constituent tout de même l'instrument privilégié de l'action de l'Etat en direction des quartiers, le Gouvernement a décidé de consacrer 9,5 milliards de francs en cinq ans à cinq priorités que je ne citerai pas mais que tout le monde connaît. Vous avez justifié, madame le ministre d'Etat, la diversité de ces priorités en indiquant devant cette assemblée, au cours du débat sur la ville en 1993, qu'il importait qu'il existât dans les quartiers difficiles « une égalité des chances pour leurs habitants », tout en ajoutant : « elle passe sans doute par une inégalité de moyens ».

Cela rejoint les propos de mon collègue Raoult sur l'inégale intensité des problèmes des quartiers difficiles : les problèmes de certains quartiers de la région parisienne ou de la région lyonnaise ou marseillaise ne sont pas les mêmes que ceux de certains quartiers de ma circonscription. Pour autant, je constate que le chômage, surtout le chômage d'exclusion, demeure le principal sujet de préoccupation des habitants de ma circonscription. C'est la raison pour laquelle, sans remettre en cause les choix qui ont été opérés par le Gouvernement, il me paraît essentiel de développer une politique de l'emploi très active et centrée sur des expériences d'insertion par l'économie et la création d'emplois de proximité.

Selon moi, les acteurs de terrain occupent une place toute particulière dans la politique de la ville, qu'il s'agisse des travailleurs sociaux, des associations de quartier ou des jeunes appelés du contingent. Je souhaiterais donc leur rendre devant vous un hommage appuyé pour le travail exemplaire qu'ils fournissent chaque jour, un travail difficile, un travail ingrat fait d'anonymat, de bénévolat souvent et de dévouement toujours. Ce travail est d'autant plus indispensable que ces acteurs permettent aux habitants, en particulier aux plus démunis d'entre eux, de conserver un lien social, dernier rempart avant l'exclusion.

Il convient de revaloriser rapidement leur fonction, qui a perdu de son attrait, en raison des difficultés de plus en plus grandes, et de remédier à la crise morale et maté-

rielle qu'ils traversent. Je sais, madame le ministre d'Etat, que vous y veillez et que vous vous y employez dans la limite de vos moyens.

Je voudrais associer également à cet hommage les jeunes du contingent qui sont mis à la disposition d'associations, voire d'établissements scolaires, car ils accomplissent un travail remarquable. Je pense en particulier à deux exemples précis dans ma circonscription, qui montrent que, pour ces jeunes, il peut s'agir d'une véritable vocation. Je tiens à remercier aussi le ministre de la défense d'avoir bien voulu mettre à votre disposition, madame le ministre d'Etat, 1 000 appelés supplémentaires pour l'année 1995.

Après avoir livré ces réflexions, je ferai part maintenant de quatre motifs d'inquiétude, d'intensité inégale, suscités par la politique de la ville.

Premièrement, la lisibilité des efforts budgétaires demeure tout de même aléatoire. Quant à son corollaire, la nécessaire coordination des actions des différents ministères dans les quartiers, il demande à être renforcé. L'an dernier, vous aviez, madame le ministre d'Etat, mis à la disposition des parlementaires un « bleu » sur la politique de la ville. C'était la première fois que cela se faisait. Cette année, vous avez fait annexer au projet de loi de finances un « jaune » retraçant de manière synthétique l'effort financier de l'Etat en la matière. Je voudrais, au nom de mes collègues, vous remercier de ce geste qui témoigne de votre louable volonté de transparence. Cependant, il n'est pas aisé d'évaluer précisément l'effort financier des différents ministères concourant à la politique de la ville pour 1995. Le contrôle du Parlement sur l'ensemble des crédits consacrés à cette politique de la ville n'en est que plus difficile.

Une telle situation résulte notamment du manque de coordination sur le terrain des interventions des différents ministères. A ce propos, il serait nécessaire que, dans les départements non pourvus de sous-préfets spécialement délégués à la ville, un fonctionnaire compétent, connaissant bien les rouages et les mécanismes de la politique de la ville, soit désigné pour être l'interlocuteur privilégié en la matière auprès des collectivités territoriales et des associations. La désignation d'une telle personne dans chaque département permettrait, d'une part, de gagner en efficacité, et, d'autre part, de réduire les délais de traitement des dossiers.

Deuxièmement, le caractère tardif du versement des subventions aux associations reste une préoccupation majeure. Certes, des améliorations ont été apportées mais la situation demeure encore préoccupante. La longueur des délais de versement des subventions - ils atteignent parfois deux ans - entraîne pour les associations de quartier une gestion de leur trésorerie très tendue, qui va parfois jusqu'à mettre en péril leur survie. Ces délais sont également préjudiciables aux collectivités locales. Certes, la création du fonds interministériel de la ville devrait améliorer quelque peu les choses mais seule l'identification précise des causes de retard permettrait d'accélérer sensiblement le versement des fonds.

Troisièmement, l'importance des bilans et des évaluations sectorielles de la politique de la ville doit être accentuée. Même s'il est un peu tôt pour dresser un bilan exhaustif et significatif de la politique de la ville, une telle démarche est impérative pour rendre cette politique plus efficace et la mettre en parfaite adéquation avec les besoins. Elle peut s'effectuer dans un premier temps à la lumière des objectifs définis par le Gouvernement pour les quartiers dégradés : taux de chômage, niveau de la délinquance, nombre des services publics présents, entre

autres. Le bilan doit s'accompagner de procédures d'évaluation permanente qui, seules, rendront possibles les ajustements et les correctifs nécessaires à la politique de la ville en temps réel.

Quatrièmement, enfin, il est urgent que la politique de la ville et la politique de l'aménagement du territoire deviennent enfin compatibles. Je remarque par exemple que le soutien financier, *via* les exonérations de taxe professionnelle, aux entreprises qui s'implantent dans les zones rurales est fortement encouragé et constitue désormais un moyen classique du développement de l'emploi dans l'espace rural. Or, dans les quartiers en difficulté, l'insertion par l'économique débute à peine et les encouragements à s'implanter en direction des entreprises sont presque inexistantes. Il est donc devenu urgent que la réflexion en cours sur l'aménagement du territoire puisse être transposée dans le champ de la politique de la ville, tant les similitudes de situations sont nombreuses.

Tels sont, madame le ministre d'Etat, nos sujets de satisfaction, de réflexion et d'inquiétude sur la politique de la ville pour l'année 1995. Sachez que les députés du groupe du RPR, au nom desquels je m'exprime, voteront sans réserve le budget pour 1995 parce que, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer à maintes reprises, il est bon et opère un certain nombre d'inflexions que nous avons demandées lors de la discussion du budget pour 1994.

Ce faisant, votre projet de budget permettra de poursuivre avec efficacité la politique de rétablissement de l'égalité des chances, de la solidarité urbaine et de la cohésion sociale engagée depuis avril 1993. Ne doutez pas, madame le ministre d'Etat, que les députés du groupe du RPR seront à vos côtés dans cette tâche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Jean-Pierre Delalande.** Excellente intervention !

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** En effet !

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Cathala.

**M. Laurent Cathala.** Il y a dix-huit mois, nous étions plusieurs centaines de députés, dont la plupart des maires des grandes villes de France, à participer au débat sur la politique de la ville. Aujourd'hui, nous ne sommes qu'une douzaine de députés, dont quelques maires, à débattre du budget de la ville. Ce fait traduit à lui seul, madame le ministre d'Etat, la grande désillusion des parlementaires et des élus locaux...

**Mme Françoise de Veyrinas.** Au contraire ! C'est parce que cela marche !

**M. Laurent Cathala.** ... à l'égard de la politique de la ville conduite par l'actuel gouvernement. En vérité, ce Gouvernement et cette majorité n'aiment pas la ville. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Jean-Pierre Delalande.** Vous êtes d'un comique !

**M. Laurent Cathala.** Ou, plus exactement, ils n'aiment pas la civilisation urbaine pour des raisons idéologiques.

**M. Jean-Marie Geveaux.** C'est sans doute pour cette raison que, en 1993, nous avons conquis les quartiers difficiles !

**M. Laurent Cathala.** Trop souvent, leur conception de la ville se ramène à des problèmes de spéculation immobilière *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Philippe Goujon.** Grotesque !

**M. Laurent Cathala.** ... ou à des problèmes de sécurité.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Vous ne nous avez pas écoutés !

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** C'est du « sous-Zola » !

**M. Laurent Cathala.** Cela démontre que ce gouvernement est incapable de conduire une politique globale de la ville.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Il ne pense pas ce qu'il dit !

**M. Laurent Cathala.** Il faut vraiment tout l'aveuglement du rapporteur spécial de la commission des finances, mon excellent collègue Eric Raoult...

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Mais pas ami ! *(Sourires.)*

**M. Laurent Cathala.** ... pour faire preuve d'une si grande indulgence à l'égard de votre budget. Toutefois, il est vrai qu'il a une excuse : ce matin, il est sous le coup de l'émotion et de la surprise que lui a causées la déclaration de candidature de Jacques Chirac ! *(Rires.)*

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Ce n'est pas vraiment une surprise, monsieur Cathala !

**M. Laurent Cathala.** Dès lors, notre collègue n'était plus en état de porter un jugement objectif sur le budget de la ville. *(Rires.)*

**M. Claude Vissac, rapporteur pour avis.** Que l'on en revienne à la ville justement !

**Mme Françoise de Veyrinas.** En effet, cela n'a rien à voir avec la ville !

**M. Laurent Cathala.** J'en reviens à la politique de la ville. Certes, les chiffres traduisent une progression des crédits de la ville de 3 p. 100, mais la politique de la ville ne peut être examinée sans se pencher sur les autres secteurs qui y concourent.

D'abord, quelle sera l'incidence de la loi de finances sur les collectivités locales ? Je donnerai l'exemple de ma commune qui, éligible à la dotation de solidarité urbaine...

**M. Jean-Pierre Delalande.** Comme la mienne !

**M. Laurent Cathala.** ... et signataire d'un contrat de ville, reçoit de 3 à 4 millions de francs. Mais, du fait de la non-compensation de la taxe professionnelle, elle devra verser à l'Etat 15 millions ! Première incohérence.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Cela n'a rien à voir !

**M. Laurent Cathala.** Comment parler de la politique de la ville sans s'étonner de la non-application de la loi d'orientation sur la ville ? En l'absence d'une véritable politique foncière, en l'absence d'une politique du logement de nature à favoriser la mixité sociale réclamée par tous, nous allons créer les conditions pour que les phénomènes de ségrégation urbaine s'amplifient.

Comment parler de la politique de la ville sans constater en même temps que le budget de la jeunesse et des sports ne représente que 0,18 p. 100 du budget de l'Etat ? De ce fait, il n'y a pratiquement plus de crédits d'investissement pour les équipements de proximité, et les interventions en faveur de l'insertion seront réduites.

Comment ne pas parler aussi de la politique du ministre de l'intérieur qui est à ce point sécuritaire qu'elle freine une véritable politique d'intégration ? *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Mais non !

**M. Christian Vanneste, rapporteur pour avis.** A chacun son rôle !

**M. Laurent Cathala.** En précarisant le statut de populations en difficulté, on gêne l'action des maires en faveur d'une véritable politique d'intégration.

Je rappellerai enfin que, en matière de politique du logement, les crédits PALULOS sont en baisse. Vous me rétorquerez sans doute, madame le ministre d'Etat, que tous les programmes de réhabilitation contenus dans les contrats de ville seront honorés, mais vous savez bien que la politique de la ville ne peut pas se limiter aux seuls quartiers en difficulté !

La politique de solidarité, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre le chômage, d'intégration, d'aide aux mouvements associatifs, d'incitation à la responsabilité et à la citoyenneté - tous éléments indispensables à une politique de la ville ambitieuse -, on n'en trouve pas les moyens dans votre budget de la ville, pas plus que dans l'ensemble du budget de l'Etat. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise de Veyrinas.

**Mme Françoise de Veyrinas.** Madame le ministre d'Etat, nous nous retrouvons aujourd'hui, après le grand débat sur la ville, pour examiner votre budget, un budget dont nous pouvons nous satisfaire, car il répond aux soucis de tous les élus, locaux, régionaux, départementaux ou nationaux.

La politique de la ville : il nous faut d'abord ne pas perdre de vue à qui elle s'adresse. C'est aux banlieues, aux quartiers qui accumulent les facteurs d'exclusion qu'elle est destinée.

La politique de la ville : il nous faut ensuite souligner qu'elle obtient des résultats grâce, justement, au budget qui lui est consacré.

Des résultats, parce qu'elle participe au développement urbain, social et économique des quartiers, et qu'elle le fait, si je puis dire, par la grande porte, c'est-à-dire en refusant l'assistanat et en leur donnant les moyens de jouer tout leur rôle dans la ville, ou dans l'agglomération s'il s'agit de banlieues.

Des résultats, parce qu'elle influe sur les modes d'intervention de l'Etat et des communes dans les quartiers.

Des résultats, en rapprochant les habitants acteurs de cette politique de la vie de leur communauté, pour qu'ils deviennent - c'est notre premier souci à tous - des habitants à part entière de leur quartier, mieux encore de leur ville.

Des résultats, enfin, qui aboutissent à la requalification des banlieues, grâce aux plans urbains, à la réhabilitation du logement, aux multiples actions d'accompagnement social, de formation, de réinsertion par l'emploi.

Ainsi, grâce aux programmes qui constituent cette politique, certains quartiers et certaines banlieues, autrefois en marge, retrouvent leur place dans la ville ou dans l'agglomération après en avoir été exclus.

Des résultats donc, mais aussi des limites. Si la politique de la ville a marqué quelques avancées, la progression du chômage, de la toxicomanie et des diverses formes de délinquance nécessite son maintien et son développement.

De même, il me semble essentiel de parvenir à une évaluation de l'ensemble des moyens dégagés en faveur de la politique de la ville. Certaines polémiques, à mes yeux

inacceptables lorsqu'il s'agit de l'avenir des familles, prendraient alors fin d'elles-mêmes, car si nous pouvions chiffrer tout ce qui est fait en faveur de la ville, nous n'aurions pas à en rougir, mais au contraire à nous en féliciter.

Le budget de la ville, madame le ministre d'Etat, démontre, s'il en était besoin, votre détermination à donner aux banlieues les moyens nécessaires à leur développement. Mais il trouvera toute sa force lorsque les lignes budgétaires des différents ministères permettront de donner une plus grande lisibilité à votre action. Le comité interministériel des villes du 22 février a demandé la mise en place d'un fonds interministériel. La réalisation de ce projet semble difficile, mais nous l'accompagnons de tous nos vœux.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme Françoise de Veyrinas.** La création d'un tel fonds serait d'autant plus utile que le budget de la ville s'inscrit dans un cadre contractuel. Je pense bien sûr aux contrats de plan Etat-région et aux contrats de ville, dont la durée de quatre ans permet d'engager des programmes suivis et de mener une action à moyen terme intéressante. Or les enveloppes financières des ministères ne nous sont connues qu'annuellement. Comment animer des groupes de travail avec les associations et les habitants si l'on ne connaît pas les moyens dont on dispose ? Ce sera ma première question.

La deuxième portera sur la manière dont les investissements dans les quartiers et le coup de fouet donné par le plan de relance peuvent et doivent être accompagnés dans la durée par un fonctionnement intelligent et coordonné.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme Françoise de Veyrinas.** Votre budget, madame le ministre d'Etat - et nous devons nous en féliciter - prend acte de cette nécessité. Je pense à ce propos qu'il serait intéressant d'établir un axe de réflexion fort et partenarial, associant l'Etat, les conseils généraux, les communes et les associations, pour étudier les moyens de renforcer le fonctionnement nécessaire à la réussite du développement des quartiers. Nous les avons aménagés. Nous leur avons apporté l'animation nécessaire. Il faut maintenant que notre action s'inscrive dans la continuité.

Dans les quartiers, dans les banlieues, le chômage entraîne tous les maux. Lorsqu'un père ou une mère a perdu sa place dans la société, et en même temps une part de sa dignité, la relation parents-enfants n'existe plus guère, n'existe plus. L'autorité parentale est en situation de crise. Pour que les adultes et les jeunes retrouvent une place dans la société, la vie associative est un moyen, mais plus encore le développement économique. Le lien avec le monde économique s'affermirait. L'insertion par l'économie se réalise de façon toujours plus exemplaire dans nos banlieues, dans nos quartiers.

Plus généralement, l'exercice d'une activité est un excellent point de départ pour déclencher un parcours d'insertion, qu'il s'agisse d'une participation à la vie associative, à la vie culturelle ou à la vie économique. Les chantiers écoles, les régies de quartier sont autant d'exemples qui témoignent au quotidien des possibilités que nous pouvons donner aux habitants de trouver une véritable place dans leur quartier et aux quartiers de trouver ainsi une véritable place dans le pays.

L'économie, madame le ministre d'Etat, doit donc pénétrer nos quartiers, nos banlieues. Parfois, il faudra un grand projet urbain, la décentralisation d'un grand service, pour apporter vie, emplois et mixité sociale. De ce point de vue, le ministère de la ville a encore un grand

travail à faire. Les maires et les élus locaux doivent participer au choix des priorités et à la réalisation des projets. On ne peut donc que se féliciter de la mise en place, hier, du Conseil national de la ville et du rôle que vous lui avez donné.

Pour conclure, je veux souligner la richesse de toutes les actions, de toutes les expériences - même petites - qui, à travers notre pays, nous donnent espoir en l'avenir en le rendant possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Madame le ministre d'Etat, la responsabilité de la politique de la ville n'incombant pas uniquement au ministre ayant cette compétence, il y a quelque injustice à lui faire grief d'une évolution budgétaire moins favorable qu'il n'y paraît, d'une évolution budgétaire en contradiction avec l'ambition affichée de faire de la politique de la ville le fer de lance de la lutte contre l'exclusion. Malgré les affirmations de principe, la politique de la ville n'est pas une priorité budgétaire.

**M. Eric Raoult.** Oh !

**M. Georges Sarre.** Avec 866 millions de francs, le budget de la ville proprement dit enregistre une baisse en francs constants de 1994 à 1995. Vous expliquez que le budget de fonctionnement a cependant considérablement augmenté. Certes, mais à cela deux raisons : un jeu d'écritures comptables faisant passer une partie du budget du Fonds de solidarité urbaine de l'investissement au fonctionnement et une réduction des crédits de paiement équivalente à l'augmentation des crédits de fonctionnement. Au total, un jeu à somme à peu près nulle.

Peut-on cependant créditer ce budget d'avoir accru l'enveloppe financière des contrats de ville : PACT urbains et grands projets urbains ? Rien n'est moins sûr. A l'augmentation de 228 millions de francs des crédits inscrits à la ligne budgétaire 40-70, il convient de retrancher, pour se faire une idée exacte de l'effort consenti, 84 millions de francs de crédits provenant des actions de prévention de la délinquance et 135 millions de réduction des crédits de paiement destinés au FSU et aux contrats de ville, soit une augmentation réelle de 9 millions de francs de l'argent investi dans les contrats de ville. C'est une quasi-stagnation. Le budget de la ville, construit en trompe-l'œil, consacre en fait l'incertitude, pour ne pas dire l'attentisme, du Gouvernement.

Un autre élément budgétaire atteste la dilution de la politique de la ville. Dans la loi de finances pour 1993, les crédits gérés directement ou indirectement par contractualisation par le ministère de la ville représentaient 59,1 p. 100 des engagements financiers de l'Etat. Ils tombent à 49,5 p. 100 dans la loi de finances pour 1995, soit une baisse en francs courants de 415 millions de francs sur deux ans. Cela signifie clairement que l'interministériel recule au profit des actions ministérielles. C'est bien à une dilution de la politique de la ville que nous assistons.

Se pose donc, madame le ministre d'Etat, et c'est l'objet de mon intervention, la question des structures qui organisent la politique de la ville. En 1991, la création d'un ministère d'Etat à la ville devait favoriser les arbitrages nécessaires à l'amélioration de la vie dans les quartiers en difficulté. Quatre ans plus tard, force est de constater que la démonstration n'est pas encore concluante.

A quoi s'ajoutent les retards interminables dans la mise en œuvre des engagements financiers de l'Etat. Au 1<sup>er</sup> janvier 1994, il restait en compte, pour le seul budget de la ville, 2,5 milliards de francs d'autorisations de programme et 1,7 milliard de francs de crédits de paiement. Pour faire face à ces dysfonctionnements, il convient d'agir vite et simultanément dans deux directions.

Premièrement, les clarifications budgétaires. La création d'un Fonds interministériel pour la politique de la ville, regroupant en deux lignes budgétaires les crédits contractualisés de tous les ministères, est sans doute une bonne idée, à condition cependant qu'il y ait un contrôle politique réel organisé par le seul ministre ou délégué chargé de la ville et portant au minimum sur les crédits de fonctionnement qui doivent être impérativement globalisés. Mais, madame le ministre d'Etat, pourquoi ne pas étendre l'intervention du fonds ainsi créé à tout le territoire dès 1995 ?

Pourquoi aussi ne pas afficher une grande ambition pour la ville nourrie par des moyens financiers adéquats ? Il y a un an, certains ont proposé un grand emprunt, mais des ressources périssables ne permettent pas d'agir sur le long terme. Or l'enjeu est tel que la reconquête des banlieues prendra des années, pour ne pas dire des décennies. Nous devons imaginer une source de financement propre et pérenne sur le modèle de ce qui a été fait pour les villes nouvelles dans les années 60.

Deuxièmement, pour gérer au mieux et au plus vite les lignes budgétaires de la politique de la ville, il faut conserver un interlocuteur unique. C'est un gage de rapidité et de simplicité dans l'action. La question se pose alors de sa place vis-à-vis des autres membres du conseil des ministres, car il doit gérer les crédits interministériels. Faut-il, afin de renforcer son autorité lors des arbitrages interministériels, qu'il soit lui-même ministre ? Faut-il le rattacher au Premier ministre ? Ce sont des questions auxquelles il faut apporter une réponse, car je crois qu'il y a là une source de lenteurs et de difficultés.

A cette double condition pourra être menée une politique de la ville qui s'attachera efficacement à réduire les fractures sociales dans les banlieues. Un objectif à atteindre en fixant quatre priorités.

Premièrement, l'exclusion naissant d'abord du chômage, il faut créer massivement des emplois dans les quartiers difficiles. Les entreprises et associations d'insertion, dont le travail est admirable, ne pèsent malheureusement que trop peu sur la réduction du nombre de chômeurs. Des politiques nouvelles audacieuses doivent permettre la création d'un million d'emplois de proximité, en transformant les contrats emploi-solidarité en véritables contrats de travail et en passant des conventions avec l'UNEDIC et les ASSEDIC pour faire embaucher les chômeurs.

Deuxièmement, l'exclusion étant liée aussi à l'insuffisance du logement, la politique du logement doit faire l'objet d'un effort soutenu, ce qui, hélas ! vous le savez tous, n'est pas le cas dans le budget pour 1995 : 100 000 PALULOS au mieux - le chiffre est optimiste - seront financées l'an prochain, quand il en faudrait au moins le double.

Troisièmement, l'absence de participation à la gestion quotidienne de la cité étant également un facteur d'exclusion, chacun doit pouvoir faire entendre sa voix dans tous les lieux de décisions le concernant. Aujourd'hui, à mes yeux, deux niveaux de participation échappent au citoyen : le quartier et l'agglomération. Il faut donc oser poursuivre l'œuvre de décentralisation entreprise il y a quelques années en créant, d'une part, des conseils de

quartier élu et gérant, pour partie, les actions relevant de la politique de la ville ; en constituant, d'autre part, une instance d'agglomération démocratique, c'est-à-dire élue au suffrage universel direct, qui présenterait le double avantage de mettre en œuvre les politiques intercommunales indispensables - sur les 211 contrats de ville, aucun n'est intercommunal - et d'assurer une solidarité urbaine efficace par l'instauration d'une taxe professionnelle à taux unique.

C'est dans cet esprit que j'ai déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition de loi visant à créer une nouvelle collectivité territoriale : le conseil fédéral du Grand Paris. Cela vaut bien entendu pour l'agglomération parisienne, mais d'autres formules sont à rechercher pour les grandes métropoles régionales, car, si l'on ne crée pas une solidarité réelle dans la ville, il n'y aura pas d'améliorations réelles dans les quartiers.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** C'est un peu rétro !

**M. Georges Sarre.** Non, c'est d'avant-garde ! C'est pour cela que vous êtes hésitants !

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Ça rappelle le *Gross Paris* ! (*Sourires.*)

**M. Georges Sarre.** L'objectif est clair : instaurer à l'échelle de la première agglomération de France une solidarité naturelle entre les lieux favorisés et les espaces délaissés. Le moyen est simple : donner à un organisme responsable, c'est-à-dire élu au suffrage universel direct, les moyens de mener une politique urbaine dans les domaines du transport, de la planification urbaine, du logement, du foncier et de l'environnement. Et pour que ce conseil fédéral dispose de moyens proportionnés à l'ambition qui doit être la sienne, je propose de lui transférer une ressource qui lui soit propre : la taxe professionnelle, dont le taux serait alors le même pour toutes les communes du Grand Paris. La question des implantations de bureaux et des dysfonctionnements que nous connaissons à l'heure actuelle serait ainsi résolue. Seule la mise en commun des décisions et des ressources permettra d'agir efficacement dans le cadre d'une politique des quartiers ambitieuse.

C'est une réforme du même ordre que nous devons envisager pour chacune des agglomérations de France. Les fractures sociales ne sauraient être résorbées en sacrifiant le modèle républicain d'intégration. En ce sens, la solution « communautariste » est illusoire et dangereuse ; pire, elle est porteuse de violences futures.

**M. Christian Vanneste, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Georges Sarre.** Nul besoin de rappeler ici la multiplication des affaires de voile islamique ou, plus grave, l'existence de réseaux intégristes soutenant des milieux terroristes.

C'est pourquoi, par exemple, l'Etat doit être plus vigilant quand il subventionne des associations. Le rapport du préfet de Seine-Saint-Denis, adressé au ministre de l'intérieur nous l'a rappelé fort justement il y a quelques semaines. Je pense notamment aux actions menées par le Fonds d'action sociale. Les élus locaux, bons connaisseurs de leur ville et des associations qui y travaillent, doivent être associés au maximum à ses décisions.

Quatrièmement, enfin, le modèle républicain d'intégration suppose que l'Etat fasse vivre au mieux tous les services publics-école, justice, sécurité. A cet égard, la création de juges de paix dans les quartiers s'impose, de même que la création de zones de sécurité prioritaires.

Bref, quatre priorités pour un impératif : préserver la France des dérives et des dangers que connaissent les banlieues délaissées des Etats-Unis.

La tâche, madame le ministre d'Etat, représente beaucoup de travail. Il faut avoir la faculté de voir clair, d'anticiper.

Ma dernière phrase sera pour dire qu'il faut agir à l'opposé de ce que nous préconise, d'après les informations diffusées par la presse ce matin, le rapport Minc, qui préconise que les salariés doivent se serrer encore un peu plus la ceinture et que l'on doit se lancer en même temps dans une aventure supranationale qui ne peut que renforcer le chômage et aggraver les disparités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** M. Mic n'est pas un homme des banlieues !

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Madame le ministre d'Etat, je souhaite souligner en premier lieu l'effort considérable que traduit le projet de budget de 1995 en faveur de la politique de la ville.

S'agissant de votre propre ministère, les crédits s'élèvent à près de 900 millions de francs, et l'augmentation de 42 p. 100 des autorisations de programme exprime bien la priorité accordée aux contrats de ville, que notre collègue Georges Sarre a délibérément oubliée.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Eh oui !

**M. Gilles Carrez.** Globalement, l'Etat disposera de plus de 6 milliards de francs, soit une augmentation sensible par rapport à 1994 si l'on tient compte des crédits dévolus aux quartiers difficiles par les ministères du logement, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'intérieur.

Deuxième point marquant : les crédits du ministère de la ville accordent une priorité au fonctionnement, en particulier dans deux domaines qui me paraissent essentiels.

Il s'agit d'abord de l'aide aux instances locales de médiations, de représentation et d'insertion des populations défavorisées, notamment des jeunes qui habitent les quartiers difficiles. Leur rôle est irremplaçable.

Il s'agit ensuite de l'amélioration de l'accès aux services publics, débouchant sur un véritable service public local unifié.

Troisième point marquant : l'effort remarquable entrepris en faveur de la gestion et de l'organisation des procédures administratives.

La politique de la ville est multiple et complexe. Cependant, elle exige à la fois rapidité d'exécution, simultanéité et convergence des actions.

Quelques éléments montrent que la direction est bonne : la consommation satisfaisante des 5 milliards de francs du plan de relance, ce qui n'était pas si évident ; l'unification des procédures avec la mise en place des 200 contrats de ville et le démarrage imminent du fonds interministériel à la ville ; la mise en œuvre progressive d'une organisation administrative efficace concernant la douzaine de grands projets urbains avec la création de sociétés d'économie mixte, de groupements d'intérêt public ou d'établissements publics sur les sites.

Toutes ces procédures témoignent d'un souci de déconcentration et de partenariat avec les acteurs locaux, qu'il faut saluer. C'est que l'ampleur et la multiplicité des problèmes des quartiers difficiles exigent à la fois des moyens d'action considérables, une grande rigueur et une mobilisation de tous les instants dans leur gestion.

La première difficulté de la politique de la ville est qu'elle mêle des actions d'investissement et de fonctionnement. L'investissement, c'est notamment la réhabilitation des logements, le réaménagement urbain, le

désenclavement des quartiers. Mais c'est aussi, s'agissant du développement économique, la rénovation lourde de centres commerciaux dégradés et désertés, ou encore des actions foncières et immobilières pour faire venir des entreprises. Mais, s'ils sont nécessaires, de tels investissements ne sont jamais suffisants s'ils ne s'accompagnent pas d'actions énergiques concernant le fonctionnement.

Par exemple, il n'y aura pas de relance de l'activité commerciale dans les quartiers dégradés si la sécurité n'y est pas parfaitement assurée.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Gilles Carrez.** De même, les incitations fiscales sont indispensables. Pour ma part, je pense que le projet de loi sur le développement du territoire ne va pas assez loin car il exclut de l'exonération de taxe professionnelle les rares commerces qui subsistent encore dans les quartiers difficiles.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Exact !

**M. Gilles Carrez.** Deuxième difficulté de la politique de la ville : l'exigence de partenariat, d'abord entre l'Etat et les collectivités locales, mais aussi avec les organismes HLM bailleurs ou - et c'est encore plus difficile quand elles existent - les copropriétés, ainsi qu'avec les associations locales qui assurent l'animation des quartiers à laquelle je vous sais, madame le ministre d'Etat, très attachée, avec raison.

Une remarque : dans les secteurs les plus lourds, c'est-à-dire dans les quartiers où sont réalisés des grands projets urbains, mais aussi dans quelques dizaines d'autres quartiers supplémentaires, l'Etat doit pouvoir imposer ses vues et, au besoin - je n'hésite pas à le dire -, se substituer aux collectivités locales heureusement peu nombreuses qui, au fil du temps, se sont accommodées de cette ségrégation spatiale que constitue le quartier dégradé périphérique où se concentrent peu à peu les exclus de la ville.

En conclusion de ce bref propos, je souhaite vous faire part d'une interrogation : ne risque-t-on pas, tant la tâche est grande, de s'épuiser dans un saupoudrage aux effets limités sur les quelque 800 quartiers visés aujourd'hui par les 200 contrats de ville ?

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très bonne question !

**M. Gilles Carrez.** Ne faudrait-il pas, au moins pour les actions lourdes d'investissement telles que l'aménagement urbain, la réhabilitation et le désenclavement, concentrer davantage les efforts, à l'image des grands projets urbains, sur les 50 à 100 sites manifestement les plus difficiles ?

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Bravo !

**M. Gilles Carrez.** En effet, la politique de la ville est non seulement lourde, mais aussi très longue. Il faut compter dix, quinze ans et parfois plus avant que des transformations en profondeur ne se fassent sentir.

Dans l'immédiat, je suis persuadé, comme les collègues de mon groupe, que le budget et les orientations que vous nous proposez pour 1995, madame le ministre d'Etat, sont les bons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Goujon.

**M. Philippe Goujon.** Madame le ministre d'Etat, restaurer la cohésion sociale et affermir les solidarités de proximité trop souvent distendues, tels sont les grands objectifs d'une nouvelle politique de la ville.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Assurément !

**M. Philippe Goujon.** Votre budget témoigne de cet engagement. En décidant de faire de la ville l'objet du premier débat de cette législature, le Gouvernement avait indiqué la direction qui devait être prise après des années d'hésitations et d'insuffisances.

L'approche globale qui caractérise votre politique, tant par la nature des actions à mener que par la définition de zones géographiques prioritaires que l'on pourrait qualifier de bassins à risques, doit être approuvée. Au cœur du plus important d'entre eux - la région parisienne -, Paris, ville capitale, réunit les conditions pour la mise en œuvre d'une telle politique. Ville extrêmement diverse en raison de ses fonctions de métropole, elle attire un grand nombre de personnes en quête de logement, d'asile, de travail ou de secours.

Premier département de France pour son nombre d'allocataires du RMI et de sans-domicile-fixe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) deuxième département pour sa proportion d'immigrés, la capitale est également une cible privilégiée pour la toxicomanie, - le crack place de Stalingrad en est l'expression la plus récente - et pour la délinquance avec un taux de 145 crimes et délits pour 1 000 habitants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces spécificités, et bien d'autres encore, ont conduit la municipalité parisienne à mener une action forte de résorption des ilots insalubres et de développement social des quartiers, en priorité dans l'arc nord-est du territoire parisien.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Philippe Goujon.** Ainsi, grâce aux conventions passées avec l'Etat et la région, plus de 22 000 logements sociaux ont été réhabilités ces dernières années. Très récemment encore, la mairie s'est engagée à développer de nouveaux secteurs d'amélioration de l'habitat et a entrepris de vigoureuses actions de requalification de l'espace urbain.

Ces différentes interventions se sont accompagnées d'un renforcement des actions sociales et éducatives par le soutien aux équipes de prévention spécialisées, la lutte contre l'échec scolaire, la création du SAMU social et d'un plan Paris-solidarité-hiver, ou encore par la mise en place d'un dispositif de prévention de la toxicomanie et des conduites à risques en milieu scolaire et dans les lieux de vie des jeunes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Laurent Cathala.** Il est candidat aux municipales ?

**M. Philippe Goujon.** Il ne s'agit là que de quelques exemples. Coordonnées et complémentaires de ceux de l'Etat et des autres collectivités territoriales, ces actions participent à cette politique de la ville audacieuse que vous avez commencé à mettre en œuvre.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Philippe Goujon.** En souhaitant en faire une priorité nationale, vous avez décidé d'en simplifier et d'en rationaliser les mécanismes, notamment en lui donnant une base juridique adaptée : les contrats de ville.

Les mesures prévues à ce titre pour Paris, qui s'inscrivent dans une double approche territoriale - les quartiers où les difficultés sont les plus marquées - et thématique - le développement social urbain, la santé des populations les plus exposées, l'insertion et l'accompagnement social, la jeunesse en difficulté, la prévention de la délinquance, le logement et le cadre de vie -, doivent être engagées sans tarder avec le soutien résolu de nos parte-

naïtes. Et cela d'autant plus, que des situations d'un type nouveau apparaissent : un certain nombre de difficultés sociales se concentre aujourd'hui dans des quartiers qui ne connaissent pas nécessairement des problèmes matériels aussi aigus que les anciens secteurs de DSQ.

Il est donc nécessaire d'élaborer de nouvelles méthodes de traitement social permettant d'aborder de manière satisfaisante les problèmes spécifiques qui s'y rencontrent.

Il convient de même de franchir une nouvelle étape et de systématiser l'approche globale des situations de précarité, notamment avec une présence renforcée sur le terrain, l'organisation d'un travail de détection et de traitement en réseaux, la mise en place d'équipes mobiles et pluridisciplinaires, le développement d'une administration de proximité et des actions d'animation, afin de rompre les habitudes sociales des populations concernées en favorisant leur réinsertion dans la ville.

Il est indispensable que, dans le cadre des discussions en cours entre l'Etat, la région et Paris, le contrat de ville, enjeu fondamental pour la capitale, soit doté de contributions financières suffisamment significatives et réellement susceptibles de répondre aux véritables besoins de la collectivité parisienne, qui hélas ! n'est pas à l'écart de phénomènes d'exclusion et de marginalisation, qu'une politique sociale et urbaine ambitieuse menée depuis plus de dix ans par son maire n'a pas permis, malgré son ampleur, de résorber entièrement.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Philippe Goujon.** Nous souhaitons tous maintenir dans notre capitale une population diverse et améliorer les conditions de vie des plus démunis. Il en va de leur dignité personnelle et de la dignité de notre société tout entière.

C'est une nouvelle et ardente obligation qui, aujourd'hui, s'impose à nous, pour réconcilier les villes, les quartiers et les hommes et permettre qu'à l'aube du prochain siècle, l'adhésion au contrat social, qui a fondé notre République, soit réaffirmée avec éclat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Raoul Béteille.

**M. Raoul Béteille.** Madame le ministre d'Etat, je voudrais d'abord vous remercier pour le grand projet urbain d'Epinais. (*Sourires.*) La décision a été prise par votre ministère et va permettre la réalisation de 250 millions de francs de travaux. Je vais suivre de près, et avec reconnaissance, la réalisation de ce projet.

Nous sommes, mesdames, messieurs, en train de traiter de la « politique de la ville ». Sensible à la nécessaire adéquation des mots et des choses, je vous avance que cette expression me laisse songeur. En effet, en disant « politique », on dit déjà « ville », ainsi que l'étymologie grecque nous le rappelle. Il s'agit là d'une expression miroir. Les Grecs étaient d'ailleurs friand de cette forme de langage. Ne disaient-ils pas οδοευν οδοϋ, ce qui signifie littéralement « router la route », c'est-à-dire « faire du chemin » ?

L'expression « politique de la ville » est donc, elle aussi, une sorte de bégaïement, de redite. Pour ne pas rester dans la redite, que les savants appellent aussi, du grec encore, la tautologie, il faut aller plus loin. Eh bien ! allons-y !

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Raoul Béteille.** On lit dans les meilleurs dictionnaires que le substantif féminin « politique » désigne en fin de compte « l'art et la pratique du gouvernement des sociétés humaines ». Reste à savoir ce que c'est que gouverner une ville, ou gouverner des villes.

Gouverner, c'est prévoir, dit-on. Mais je regrette : ce n'est pas suffisant car il ne s'agit pas simplement d'astrologie et de pythonisse ! (*Sourires.*)

Gouverner, c'est diriger. C'est ce qui explique la présence d'un gouvernail à la queue des navires, qu'on appelle poupe ; c'est aussi ce qui explique la présence, à la tête des sociétés humaines, d'un gouvernement.

Pour peu qu'on songe aux navires en pensant à la ville, ce qui est tout naturel à Paris (*Sourires.*), on croit tenir la solution : avoir une politique de la ville, c'est diriger la ville ! Mais vers où ? J'ai tendance à vous répondre : on n'en sait rien, même si l'on a prévu car il arrive que les prédictions soient démenties par les faits.

Ce qui est sûr, c'est qu'on vit, qu'on se déplace. Où va-t-on ? Vers l'avenir, vers de nouveaux horizons. Finalement, il s'agit surtout d'éviter les écueils et les récifs qui sont cause de tant de naufrages : il faut éviter la brisure de la nef fracturée par le roc. Finalement, vogue la galère ! C'est d'ailleurs ce qui peut lui arriver de mieux ! Car l'essentiel est qu'elle n'aille pas par le fond.

Où sont et que sont ces écueils redoutables ? En regardant voguer une ville marinière que je connais bien et qui traverse en ce moment une mauvaise passe - je parle d'Epinais-sur-Seine -, j'aperçois quelques écueils dont les menaces pointues et coupantes affleurent à la surface, tout autour de la coque. Je vais, madame le ministre d'Etat, vous en montrer quelques-uns et j'en aurai terminé.

Le plus redoutable est bien connu, sous le nom de drogue, et on n'a pas fini de parler de lui. Si le nouveau siècle qui s'annonce permettrait de doubler très vite et sans encombre le cap infernal que ponctue vers le large ce récif mortel, je quitterais satisfait ce bas monde.

Au sujet de la drogue, laissez-moi simplement redire ici que la seule politique efficace ne peut être que celle de la guerre véritable, que celle d'une communauté internationale, résolue et unie, attaquant le mal à la racine, c'est-à-dire à la production, et non pas seulement dans les aéroports, où il y a bien trop de cachettes, ou aux frontières, qui n'existent plus.

On ne triomphera de cet écueil qu'en détruisant, bien entendu après avertissement, les plantations qui se voient très bien du haut du ciel. Et il faut les détruire à l'aide d'armes de guerre, utilisées pour une fois à des fins pacifiques, ce qui ne serait pas un mince mérite pour les dirigeants de la planète.

Cela n'empêche pas qu'il faille aussi utiliser les moyens artisanaux actuels de prévention, de recherche et de répression, notamment dans certains quartiers d'Epinais et d'ailleurs. Mais à ne s'en tenir qu'à cela, ce sera en quelque sorte le tonneau des Danaïdes à l'envers, et nous n'arriverons pas à le vider.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Raoul Béteille.** Un autre écueil : le désœuvrement de la jeunesse, la désespérance et la délinquance juvéniles. Il n'est pas sans relation, on le sait, avec ce qui vient d'être évoqué.

Soyons lucides et réalistes ! Le mal n'exige pas seulement que soient ouvertes en grand nombre ces écoles dont Victor Hugo pensait avec optimisme que leur ouverture dispense de construire des prisons : il faut aussi

réformer la législation pénale concernant les mineurs, réforme à laquelle M. Vanneste a fait allusion tout à l'heure.

Tout le monde en est conscient, à gauche comme à droite. N'aurait-on fait que cela, on aurait fait beaucoup dans la lutte contre la criminalité. Ici encore, il faut attaquer le mal à la racine, c'est-à-dire au début.

J'évoquerai un troisième écueil et je m'arrêterai là : le logement, l'urbanisme.

« Urbanisme », voilà encore un maître mot qui, mais en latin cette fois, parle lui aussi de la ville, que je débuisquais tout à l'heure avec malice dans le grec de « politique ».

Trop souvent, ce qu'on a fait jusqu'ici en ce domaine est pitoyable !

Laissez-moi vous dire un petit poème que j'ai appris à l'école :

- « Je n'aime pas les maisons neuves,
- « Leur visage est indifférent.
- « Les anciennes ont l'air de veuves,
- « Qui se souviennent en pleurant.

Ce n'est ni moderne ni gai. (*Sourires.*) Je suis d'ailleurs le premier à dire qu'il n'y a pas là les prémices d'une politique féconde et créatrice de la ville. Mais c'est pitié aujourd'hui que de parcourir des rues sombres, enfoncées et engoncées entre des tours inhumaines et des barres désespérantes, là où il y avait naguère, comme dans la rue de Paris à Epinay, le charme des maisons anciennes que j'y ai connues.

Rien de beau ne peut se passer dans ces désolants clapiers. Qui saura nous reconstruire, qui saura construire pour nos enfants des cités agréables, vastes mais proportionnées, où tout le monde puisse vivre heureux et courageux ? Qui en sera l'architecte - encore un mot de valeur -, c'est-à-dire l'ouvrier. « Ouvrier », mot superbe pour le coup ! Grâce à l'ouvrier, on découvre où se trouve la vraie noblesse : celle des hommes qui accomplissent une œuvre et qui, en laissant place à leurs descendants, auront le droit de se dire : « J'ai fait ce que j'ai pu, avec ma bonne volonté et ma tendresse humaine. » C'est ce que je nous souhaite. C'est ce que je vous souhaite, madame, de pouvoir vous dire un soir, le plus tard possible, mais de pouvoir vous dire à vous-même, puisque vous êtes le Gouvernement, c'est-à-dire le pilote. Mais me voici revenu à mon début et je ne vais pas recommencer ma petite promenade sémantique, le président ne me le pardonnerait certainement pas. (*Sourires. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Demuynck.

**M. Christian Demuynck.** Les villes, chacun le sait, concentrent aujourd'hui tout ce que notre pays connaît de difficultés sociales : l'exclusion, le chômage, l'insécurité, l'immigration. Tous ces problèmes, il est indispensable de le rappeler une fois de plus, sont le résultat de la mauvaise gestion socialiste depuis 1981, de l'inadaptation d'une politique conduite pendant plus de dix ans à coup de paires d'Adidas et de caméras de télé.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très juste !

**M. Christian Demuynck.** Si les habitants des banlieues comparent des clichés de mai 1981 et de mars 1993, comment seraient-ils dupes, eux qui ont vécu pendant toutes ces années la dégradation de leurs quartiers, avec tout le mal-vivre que cela suppose ?

Les maires sont en première ligne. Ils ont à la fois à affronter la dérive de la jeunesse, à tenter de réhabiliter le cadre de vie des quartiers dégradés, à écouter et à prendre en charge les exclus de toutes sortes, à régler les nombreux conflits engendrés par l'insécurité qui surgissent. Autant dire que les élus des collectivités concernées sont tous très attentifs aux mesures et aux efforts budgétaires qui sont consacrés à la politique de la ville.

Depuis vingt mois, le Gouvernement a clairement défini sa priorité : la lutte contre l'exclusion. Les crédits de fonctionnement consacrés à la ville ont augmenté de manière substantielle : 26 p. 100 l'an prochain par rapport à cette année un doublement depuis 1993. L'effort est considérable.

Seulement, on ne peut aussi simplement transformer des quartiers difficiles, devenus des ghettos, en des quartiers comme les autres. Stoppons d'abord l'hémorragie avant de soigner le malade. Des signes encourageants ont déjà été enregistrés. Le calme relatif des banlieues l'été dernier, le développement de grandes opérations de réhabilitation, le lancement d'actions d'encadrement et d'aide aux jeunes en difficulté traduisent, sur le terrain, les efforts conduits par les ministères concernés.

Je le disais il y a quelques instants, les communes ont un rôle de première importance dans le redressement de la situation.

La situation porte certains maires à s'investir fortement dans des actions qui vont bien au-delà de ce qui est prévu dans le cadre des actions de la politique de la ville. Les communes des départements difficiles en savent quelque chose. En Seine-Saint-Denis, le malaise n'a pas les banlieues pour frontière, il atteint la quasi-totalité des communes. Aussi le département devrait-il pouvoir être considéré comme sinistré car, plus que tout autre, il a trop souffert de la crise sociale de ces dernières années et n'a cessé d'accueillir des populations en situation plus que difficile qui se sont concentrées en de véritables ghettos, aggravant du même coup le malaise social.

Dans les villes qui ne bénéficient pas de contrat, la tâche est encore plus délicate. Leur amertume est d'autant plus grande que les actions qu'elles ont menées ont permis d'éviter le pire, alors que d'autres jouissent d'une aide substantielle, notamment en faveur des jeunes, sans avoir agi ou réagi. Ce sentiment d'injustice grandit d'autant plus que les moyens financiers restent bien souvent limités et inadaptés. Ne peut-on, madame le ministre d'Etat, envisager des conventions pluriannuelles entre l'Etat et les communes ne faisant pas l'objet d'un contrat de ville au lieu de mettre ces dernières, comme c'est le cas aujourd'hui, dans l'obligation de faire la chasse aux subventions et aux aides diverses, avec des résultats souvent décevants ?

Cela dit, l'effort exceptionnel du Gouvernement en faveur de la politique de la ville témoigne de sa volonté et de sa détermination à lutter contre l'exclusion.

Le mois dernier, lors de la discussion de la loi de programme sur la sécurité, nous avons souligné la gravité de la situation de certaines banlieues. Je voudrais donc replacer la discussion dans son contexte, en rappelant que l'insécurité reste la première des exclusions, surtout pour les plus démunis.

Aucune politique de la ville ne pourra être menée concrètement et efficacement sans de solides orientations sur le rétablissement de la sécurité. En ce domaine aussi, le Gouvernement a pris la mesure du problème. Toutes les initiatives montrent sa détermination à rétablir l'équilibre et la paix sociale dans nos villes. Nous ne pouvons que le soutenir dans son entreprise, là où trop de gouver-

nements ont fait preuve d'une laxisme et d'une absence de réalisme que nous payons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** La cerise sur le gâteau !

**M. Julien Dray.** Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, la discussion sur le budget de la ville, c'est évidemment une discussion sur la ventilation des crédits ; c'est aussi l'occasion de nous interroger sur l'efficacité de notre politique en ce domaine, sur la situation actuelle des quartiers en difficulté, qui sont la priorité, et de réfléchir sur le contexte.

Si les bancs de cette assemblée sont si clairsemés...

**M. Jean-Pierre Delalande.** Oh !

**M. Julien Dray.** ... on peut y trouver des explications.

La première, c'est que nous sommes vendredi et que beaucoup de nos collègues pensent que la bataille essentielle ne se livre plus dans l'hémicycle.

La deuxième, c'est que l'exaltation qui a conduit nombre d'entre eux à s'investir dans les débats précédents, n'est plus de mise aujourd'hui, ...

**M. Jean-Pierre Delalande.** Parce que le Gouvernement a répondu.

**M. Julien Dray.** ... une fois constatées les limites de l'action sur le terrain.

Nous voici à un tournant. Une course de vitesse s'est engagée. Nous pouvons le voir dans des affaires récentes qui se sont développées dans certains collèges et lycées - je pense au conflit sur le foulard islamique - et qui illustrent la dégradation de la situation dans les quartiers en difficulté ainsi que l'état de la politique de la ville.

Oui, aujourd'hui, nombre de jeunes ne croient plus en la possibilité de s'insérer dans notre société et leur choix est entre la fuite en avant dans des déniches marginales, le trafic de stupéfiants notamment, et le retour à certaines valeurs fondamentalistes. D'où le développement de réseaux qui offrent aux familles une solution face à la dégénérescence des situations sociales.

Et c'est là que se situent les limites de la politique de la ville. Nous avons massivement investi dans le bâti, dans la structure. On peut même dire que, au cours des dix dernières années, l'ensemble des quartiers de France ont été rénovés. Qui parcourt les quartiers en difficulté voit bien, s'il est attentif, le changement : peintures refaites, cages d'escalier rénovées, ascenseurs en meilleur état de marche, réapparition de gardiens. Certes. Mais, dans le même temps, le climat n'a pas changé. Il s'est même dégradé, parce que le contexte économique lui-même s'est dégradé, et parce que l'espoir d'en sortir a disparu.

Voilà pourquoi je pense que si nous voulons une relance de la politique de la ville, c'est à un véritable redéploiement de notre activité qu'il faut se livrer. La question essentielle aujourd'hui n'est plus le bâti, le discours des architectes, l'occupation des centres urbains, le rapport entre les centres urbains et la périphérie, c'est l'encadrement social des familles en difficulté. Cela signifie qu'il faut un investissement massif en personnel humain. Aujourd'hui, l'essentiel n'est pas de décider de la construction d'un échangeur à Grigny, par exemple - près de 600 millions de francs, tout de même, ce qui, pour le coup, est un vrai problème ! - mais de se demander si c'est bien utile, et s'il ne vaudrait pas mieux recru-

ter en grand nombre des animateurs professionnels compétents pour accompagner ceux qui sont aux prises avec des problèmes sociaux ou déceler les dérapages en amont.

C'est cette interrogation qui, pour moi, doit être au centre des réflexions. Sinon, je crois qu'il y aura échec, c'est-à-dire que nous aurons beaucoup investi, mais pour peu de résultats par rapport à l'objectif.

Oui, il nous faut recruter massivement des animateurs sportifs, des travailleurs sociaux, des assistantes sociales. C'est cela la question essentielle qui est posée dans nos quartiers en difficulté. Si redéploiement de la politique de la ville il doit y avoir, c'est dans cette direction qu'il faut l'opérer, vers un retour de l'Etat fondé non pas sur une pétition de principe - la nécessité de restaurer des services publics unifiés ou je ne sais quoi d'autre - mais sur la mise à disposition pour les associations comme pour les collectivités locales d'un personnel adéquat. Sinon vont se développer les tendances suivantes : soit les municipalités démissionnent en acceptant que des réseaux se substituent à elles pour pallier leur incapacité et, il faut le dire, un certain nombre d'entre elles ont passé un pacte, en quelque sorte, avec des noyaux religieux, plus efficaces que les équipes municipales en place. Soit les forces chargées de maintenir l'ordre acceptent le partage territorial, c'est-à-dire se résignent à une sorte de logique mafieuse à condition qu'elle ne déborde pas du territoire qui lui a été octroyé.

Voilà le vrai dilemme dans lequel nous sommes. Pour en sortir, il faudra une nouvelle relance de la politique de la ville. C'est à cette condition qu'un certain nombre d'élus pourront croire à nouveau à la possibilité d'en sortir. Cela passe, effectivement par un redéploiement des crédits, par des recrutements massifs, par une redéfinition des fonctions sociales. Ce sera peut-être la tâche d'un septennat à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

**Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre examen les crédits consacrés à la politique de la ville dans le budget de mon département ministériel.

Comme vous le savez, ces crédits ne représentent qu'une fraction de l'ensemble des moyens affectés par le Gouvernement à cette politique, et je remercie les rapporteurs qui se sont exprimés d'avoir bien replacé ce budget dans le contexte global de l'effort consenti par l'Etat en 1995 et d'en avoir souligné la portée, compte tenu de la gravité des enjeux.

Je les remercie également de l'appréciation largement positive que la plupart d'entre eux ont porté sur ce budget et des suggestions qu'ils ont faites pour en améliorer l'efficacité dans la perspective d'une plus grande intégration des populations, condition de la cohésion sociale de la nation, comme l'a parfaitement rappelé M. Vanneste.

Je tiens à remercier M. Raoult d'avoir compris l'attachement personnel que je portais à la mission qui m'a été confiée par le Premier ministre. Certes, j'en perçois les difficultés. Mais ce qui compte aussi - et vous l'avez dit, monsieur Raoult -, c'est la confiance que me portent beaucoup de femmes et d'hommes présents derrière cette « politique de la ville », dénomination sur laquelle M. Béteille a bien voulu nous faire réfléchir. Sans aller moi-même jusqu'à la qualifier de « formule en miroir »

- je n'avais pas été si loin - j'ai regretté cette dénomination par trop géographique. C'est sans doute nécessaire pour permettre une appréhension globale, mais il est vrai que cette terminologie ne met pas suffisamment en valeur les femmes et les hommes qui sont concernés par cette politique, acteurs principaux auxquels il faut penser, tout comme il faut penser aux menaces qui pèsent sur eux. Or, monsieur Dray, après vous avoir écouté, j'ai précisément trouvé que vous n'en faisiez guère des acteurs.

Oui, il faut redéployer notre action, et c'est ce que nous avons fait très largement, puisque, depuis deux ans, nous avons doublé les crédits de fonctionnement. Plus encore que des bâtiments et de l'urbanisme, en général, même s'il reste encore à faire, il faut s'occuper des hommes et des femmes et des menaces qui pèsent sur eux. M. Béteille a parlé de la drogue. J'y reviendrai. Il a été fait état de la menace du fondamentalisme, de l'islamisme. Je ne l'ignore pas et je ne la sous-estime pas, mais je crois que c'est en valorisant les populations elles-mêmes que l'on peut les amener à lutter en s'appuyant sur leurs propres valeurs pour défendre ce qui les concerne.

Il faut soutenir les associations, comme nous le faisons, les inciter à participer plus largement à la vie de la cité, à s'engager à tous les niveaux, par des actions dans l'école, par des actions sociales dans la ville. Il ne suffit pas de « parachuter » des éducateurs.

Les éducateurs, vous en avez parlé, monsieur Dray. Pour ma part, j'ai obtenu un certain nombre de postes supplémentaires qui permettront à des jeunes qui souhaitent s'investir en tant qu'animateurs sociaux d'exercer les responsabilités qu'ils souhaitent.

Il n'est pas du tout dans mes intentions de porter un jugement sur les travailleurs sociaux, mais j'ai observé que les éducateurs, les animateurs en tout genre sont d'autant plus efficaces et d'autant mieux valorisés auprès des jeunes qu'ils travaillent dans leur quartier. Toujours est-il qu'il faut essayer de les intéresser et leur permettre de prendre en main leur propre destin. C'est ce que nous faisons.

Un mot aussi à M. Cathala. Ses propos m'ont tout à fait étonné. Qu'il m'excuse de le dire, je trouve un peu insultant pour les parlementaires de prétendre qu'ils ne sont pas présents parce qu'ils sont découragés ou qu'ils ne s'intéressent plus à la politique de la ville.

Moi, je comprends très bien qu'on ne soit pas là pour exprimer par sa présence un *satisfacit*. Au contraire, si j'étais un parlementaire, un élu très engagé dans la politique de la ville et que le ministre concerné s'exprime sur son budget, j'aurais à cœur d'être là si j'avais des critiques à formuler, dans l'espoir d'être entendue ! Mais, tous les parlementaires le savent, au ministère, mon bureau est très largement ouvert à ceux d'entre eux qui veulent venir me parler des problèmes qu'ils ont dans leur ville, et ils le font.

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Ne pas être présent ce matin ne signifie donc nullement que l'on se désintéresse de la question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous le voyez, monsieur le député, j'aime mieux le prendre sur un ton ironique, mais je me dois tout de même de souligner que vous n'avez pratiquement pas parlé des crédits de mon ministère, pour évoquer essentiellement ceux d'autres ministères qui n'ont rien à voir.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Très juste !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** D'ailleurs, vous n'aviez pas l'air très heureux en vous exprimant. On avait l'impression que vous étiez là...

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Commis d'office !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... comme en service commandé ! (*Sourires.*)

L'effort financier de l'Etat en faveur de la politique de la ville s'élèvera, en 1995, si l'on regroupe les actions des différents ministères, à 8,3 milliards de francs, soit une augmentation de 3,7 p. 100 par rapport à 1994.

Cela m'amène à préciser à M. Sarre que ses propos sur la baisse des crédits en francs constants étaient inexacts. Les moyens d'engagement du « bleu » de la ville progressent de 31 p. 100 à 953 millions de francs hors plan de relance, et si l'on ajoute le FARIF, les moyens d'engagement augmentent de 26 p. 100. Il est vrai que les moyens de paiement inscrits dans le projet de loi vont moins progresser, mais les affectations de crédits de paiement du plan de relance en 1995 atteindront 453 millions de francs, soit une progression de plus de 12 p. 100 pour une inflation de 1,5 p. 100. Je crois utile de donner ces précisions.

Ce montant de 866,4 millions de francs que vous examinez aujourd'hui ne comprend pas, notamment, l'essentiel des moyens concernant l'Ile-de-France, qui se montent à 175 millions de francs et relèvent, eux, d'un fonds distinct, le FARIF. Ils seront soumis à votre examen dans le cadre du budget du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme.

L'examen du budget de mon ministère, même s'il ne permet pas d'apprécier l'ensemble des moyens que le Gouvernement met en œuvre pour conduire la politique de la ville, est pour moi l'occasion de vous en soumettre les orientations et de recueillir vos appréciations et vos critiques.

A cet égard, je voudrais vous remercier car vous avez pour la plupart émis beaucoup plus d'appréciations que de critiques, et vos critiques étaient très positives. Croyez bien que je les ai notées et que je vais étudier chacune de vos suggestions.

Je souhaite ordonner mon propos autour des deux thèmes suivants :

La loi de finances pour 1995 donne à l'Etat des moyens importants pour une politique prioritaire.

Des ajustements sont encore nécessaires pour, en étroite collaboration avec les élus, donner à cette politique sa pleine efficacité.

A cet égard, monsieur Raoult, j'adhère tout à fait à la proposition que vous avez faite de réunir ceux qui se sont exprimés sur la politique de la ville lors du débat du mois d'avril 1993 afin de faire le point. Il nous reste donc à trouver une date.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Très bien !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Je soulignerai d'abord l'importance des moyens mis au service d'une priorité nationale.

J'ai déjà rappelé qu'un montant de plus de 8,3 milliards de francs sera consacré, en 1995, à la politique de la ville. Les grandes masses sont les suivantes : 866 milliards de francs pour mon département ministériel - ou 953 millions de francs si l'on tient compte des autorisations de programmes pour les crédits d'investissement -, 175 millions de francs du FARIF, 2 milliards pour les crédits contractualisés des autres ministères, dont plus de la moi-

tié au titre du ministère du logement pour des actions de réhabilitation, 3,2 milliards pour les crédits non contractualisés des autres ministères ; enfin, 1,8 milliard au titre de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité pour l'Ile-de-France.

Certains estiment que ces moyens sont insuffisants pour un nombre toujours croissant de quartiers difficiles ; d'autres, pensent, au contraire, que l'on affecte trop de moyens à ces quartiers alors qu'il existe, ailleurs, des formes de misère et d'exclusion plus sévères.

Plusieurs intervenants ont abordé ce domaine où les problèmes sont très difficiles à résoudre. Certains de ceux qui se sont exprimés ont d'ailleurs souligné que, parce qu'ils n'avaient pas passé un contrat de ville, ils n'étaient pas suffisamment aidés dans leurs actions.

Il est indéniable que nous devons assurer un certain équilibre, car si certaines concentrations importantes justifient la mise en œuvre de la politique des contrats de ville, il ne faut pas oublier qu'il existe aussi des petits quartiers pour lesquels nous continuons à inscrire des crédits non contractualisés afin de les aider.

Néanmoins, pour ce qui est des contrats de ville eux-mêmes, nous sommes obligés de prendre en considération non seulement les quartiers très dégradés, mais aussi ceux qui sont en voie de dégradation, car, si rien n'était fait en leur faveur, ils risqueraient de se trouver, dans quelques années, dans une situation nécessitant un soutien intensif. Là encore, il vaut mieux prévenir. C'est pourquoi il faut savoir que si l'on parle parfois de 1 500 quartiers, c'est parce que l'on vise l'ensemble des quartiers sensibles, dont certains ne bénéficieront pas d'interventions dans le cadre des contrats de site, mais seront concernés par des actions de prévention. Les quartiers prioritaires sont au nombre de 750.

A ce propos, M. Goujon a évoqué la situation de Paris, qui est tout de même assez spécifique. Certes, je ne sous-estime pas du tout les graves problèmes que connaissent certains quartiers. D'ailleurs, la politique de la ville les concerne et certaines initiatives ont été prises en leur faveur, dans ce cadre. Nous allons même les étendre à d'autres quartiers. Néanmoins, en ce qui concerne le service social, le plan de solidarité et la contribution à la politique de la ville, l'effort de l'Etat est plus que significatif, étant entendu que la situation de Paris exige sans doute un regard particulier.

Je tiens surtout à exprimer ma conviction que ces moyens sont au service d'une cause juste.

On trouve encore, dans certaines cités, 60 p. 100 de chômeurs, des concentrations de population d'origine étrangère non homogène pouvant également atteindre 60 p. 100, et des générations de jeunes sans projet professionnel ou social, donc sans espoir. C'est pourquoi nous devons y agir au nom de l'égalité des chances et de la solidarité.

Cette volonté de l'Etat est d'ailleurs confortée par le très grand dynamisme des communes et de leurs maires qui consacrent un important effort financier au développement social urbain. Je veux leur rendre un hommage particulier, car ces communes connaissent souvent des problèmes financiers plus importants que les autres. Les efforts consentis en la matière sont donc significatifs de la volonté dont les élus témoignent pour soulager la misère des hommes et des femmes vivant dans ces quartiers.

La détermination de l'Etat est également appuyée par l'accroissement considérable de l'implication des régions, qui apporteront, au cours des cinq ans à venir, 4,2 milliards de francs à la politique de la ville, soit quatre fois

plus que leur contribution au cours du X<sup>e</sup> Plan, ainsi que par l'action exemplaire de certains conseils généraux, notamment en Ile-de-France.

M. Raoult et M. Vissac ont déploré que les conseils généraux, dans leur ensemble, n'investissent pas davantage. Même si cela ne me concerne pas directement je souhaite un accroissement de leurs interventions, mais il est plus facile aux élus d'en discuter entre eux. Le Conseil national des villes aura certainement encore l'occasion, comme il l'a déjà fait hier soir, lors de son installation, d'aborder ce sujet. J'en ai d'ailleurs parlé au président Mercier, président du Conseil général du Rhône, que j'ai trouvé extrêmement sensibilisé sur cette question. Nous avons tout intérêt à coordonner les actions dans ce domaine et à développer la coopération entre les divers intervenants afin que la politique menée en la matière soit la plus efficace possible.

Cet effort de l'ensemble des élus et du Gouvernement est légitimé par tous ceux qui, sur le terrain, estiment les besoins et apprécient la nécessité d'y répondre en priorité pour maintenir un lien social.

C'est, enfin, le dynamisme des habitants des quartiers, eux-mêmes, leurs projets, leur créativité exprimée à travers la vie associative qui confortent l'Etat dans son engagement vis-à-vis de cette politique de rétablissement de l'égalité des chances.

A cet égard, M. Vissac a évoqué le rôle des médias qui évoquent surtout la violence, la révolte dans les quartiers, donc les aspects les plus négatifs, sans s'attacher aux efforts considérables, accomplis à la fois par les associations et par les habitants eux-mêmes, à leur créativité, à leur imagination. Nous devons également agir pour améliorer cette image et le Conseil national des villes s'en préoccupera en priorité, car cela est important.

Cette expérience des réalités, acquise par tous, m'a amenée à marquer, dans le budget pour 1995, une réorientation de l'investissement vers le fonctionnement. Je vous remercie d'avoir souligné qu'il s'agissait d'une orientation tout à fait positive.

De fait, les crédits de fonctionnement ont doublé depuis 1993 en augmentant de 26 p. 100 par rapport à l'an dernier. Cette forte progression traduit une option voulue par le Gouvernement en faveur des actions d'amélioration de la vie quotidienne et du développement de la citoyenneté dans les quartiers. Pour éviter, en effet, que le chômage ne se traduise par l'exclusion de toute vie sociale, il convient de soutenir toutes les initiatives de mise en activité des habitants, en particulier des jeunes.

Je remercie les rapporteurs, ainsi que MM. Geveaux et Demuynek, d'avoir mis en valeur l'effort exceptionnel accompli en ce sens. Cette orientation a aussi été approuvée par l'ensemble des membres du CNV, préjugant en quelque sorte de cet intérêt que porteront les élus, car ils ont fait le même constat que moi avec une expérience du terrain encore plus développée.

La création de 185 postes FONGEP dans le cadre des contrats de ville pour l'animation des associations répond aux préoccupations exprimées en la matière.

Cette réorientation ne signifie pas pour autant que l'effort de réhabilitation des quartiers dégradés ne sera pas poursuivi. Les crédits d'investissement consacrés à la ville progressent en autorisations de programme et comprennent, notamment, 100 millions de francs d'autorisations supplémentaires qui, s'ajoutant aux crédits contractualisés, permettront en 1995 le lancement de nouvelles opérations de réhabilitation du cadre de vie.

Je souhaite revenir un instant sur les crédits de fonctionnement. Je sais en effet que certains redoutent que l'on ne subventionne, avec ces moyens, des associations insuffisamment représentatives ou peu fiables.

Je dois donc insister sur le fait que le Gouvernement a choisi de mener une politique au plus près des réalités du terrain, en partenariat avec des élus et dans un cadre contractuel défini.

La suggestion faite par M. Sarre d'un fédéralisme des quartiers me paraît d'ailleurs en contradiction avec cette volonté d'être très proche des maires et de l'action de terrain. En revanche, je lui rappelle que les communes peuvent s'associer pour mettre en commun certaines ressources fiscales, tout ou partie de la taxe professionnelle, et gérer ensemble, à la carte, l'urbanisme, les transports, l'eau, les zones industrielles. Il existe, pour cela, deux dispositifs principaux : la communauté de ville et la communauté de communes.

Le bilan montre que 212 contrats de ville sur 214 ont été signés cette année. Les deux derniers qui concernent l'un Mayotte et l'autre une commune de la région parisienne, seront vraisemblablement signés très prochainement.

Cette procédure contractuelle, qui a été un peu lente à mettre en œuvre, garantit à l'Etat que les associations financées sont connues et agréées par les élus. C'est en effet aux maires, en concertation étroite avec les préfets, qu'il appartient de contrôler que les deniers publics vont au financement d'actions conformes aux objectifs de cette politique et au soutien d'associations crédibles et estimables. Ils en ont tous les moyens puisque la politique de la ville est déconcentrée à 95 p. 100, s'agissant de crédits de fonctionnement.

Je ne voudrais pas laisser se développer l'idée que soutenir des associations c'est financer, de manière aveugle, des réseaux mal identifiés. Je tiens même à rendre hommage au dévouement, à la compétence, au dynamisme des associations - comme l'a fait plus particulièrement M. Geveaux.

Ce dernier a également évoqué le retard pris dans le versement des subventions. Je m'en préoccupe personnellement. Nous tenons maintenant un échéancier, semaine par semaine, retraçant l'évolution des crédits de la ville. Je téléphone parfois moi-même aux préfets en cas de retards. Toutefois il faut savoir que les retards sont parfois pris au départ, sans doute à cause de la complexité des procédures, les associations ne faisant pas toujours parvenir tous les documents nécessaires.

**M. Jean-Marie Geveaux.** D'où la nécessité d'avoir quelqu'un qui s'en occupe !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Quoi qu'il en soit, sans les associations, la politique dont j'ai la charge ne pourrait être mise en œuvre. Sans elles, bien des médiations, si nécessaires en cas de tensions, ne pourraient avoir lieu, bien des initiatives pour lutter contre l'exclusion ou la délinquance ne pourraient être prises.

Sans me livrer à un bilan exhaustif de l'exercice 1994 qui correspond à la mise en place du cadre contractuel et au rodage des procédures, je veux évoquer certains domaines prioritaires de l'action contre l'exclusion sociale et urbaine.

L'emploi est, bien sûr, la première des préoccupations et des priorités. Au-delà de l'action économique globale menée par le Gouvernement, dont les résultats en matière d'augmentation de l'emploi salarié seront également bénéfiques pour les habitants des quartiers, des mesures discri-

minatoires positives ont été prises. Elles seront - comme vous l'avez souhaité - appliquées en priorité dans les quartiers dont vous savez qu'ils souffrent de taux de chômage largement supérieurs à la moyenne nationale. Je peux citer le dispositif d'aide à l'embauche des bénéficiaires du RMI depuis plus de deux ans ; l'augmentation et le recentrage sur les publics les plus en difficulté des contrats de retour à l'emploi et le décontingement des contrats emplois solidarité consolidés.

En sus de ce décontingement, des financements spécifiques sont en cours de montage pour appuyer des programmes ambitieux de création d'emplois d'utilité sociale. Des études sont aussi menées pour mieux prendre en compte les jeunes en grande difficulté ; j'ai, à cet égard, été très intéressée par les suggestions faites au sein du conseil national de lutte contre la pauvreté par le groupe de travail animé par M. Cardo. J'espère que nous pourrions lui apporter prochainement une réponse favorable.

En complément de ces dispositions nationales, des mesures spécifiques pour les sites prioritaires de la politique de la ville ont été prises dans le cadre des conventions de partenariat passées avec le secteur privé.

La charte du partenariat pour le développement des quartiers défavorisés que j'ai signée en avril dernier avec l'association des maires de France, l'union nationale des fédérations d'organismes d'HLM et tous les syndicats représentant des entreprises du bâtiment, permet, aujourd'hui, de former et d'insérer des jeunes des quartiers. Tel est le cas, par exemple, à Grigny, pour quelques jeunes, sur le chantier de l'échangeur financé au titre du plan de relance. Si j'ai bien entendu M. Dray, il doute maintenant de l'opportunité de financer cet échangeur, mais il n'est plus là.

Je veillerai d'ailleurs à ce que des accords de ce type soient systématiquement signés dans tous les sites de grands projets urbains pour les chantiers en cours et à venir.

Par ailleurs, la mise en application des conventions signées avec les groupes de distribution à la fin de 1993, a déjà donné lieu à l'embauche à Auchan, sous contrat de formation de 300 jeunes des quartiers et, chez Casino, à de nombreuses initiatives dont la mise en place à Marseille d'une bourse d'emplois de proximité.

Enfin, pour maintenir dans les quartiers la présence de commerces et le flux d'emplois de proximité qui y sont liés, il a été décidé de donner une formation spécifique à des agents techniques du commerce. Au sein des chambres de commerce et d'industrie, ils apporteront un soutien adapté aux commerçants et artisans implantés dans les quartiers afin de les aider à maintenir un niveau satisfaisant d'activités dans des conditions normales de sécurité. Cela évitera que seules les grandes surfaces soient concernées, ce qui a été dénoncé par certains d'entre vous, et fera en sorte que subsiste une véritable présence plus décentralisée, plus humaine dans les quartiers.

Pour ces agents techniques du commerce, une première tranche de postes aura été financée, en 1994, conjointement par le ministère du commerce et de l'industrie et par mon département ministériel.

La prévention de la délinquance est la seconde grande priorité de la politique de la ville.

Sans préjuger de l'avenir car la situation reste toujours délicate, je rappelle que des crédits importants, en augmentation de 25 p. 100, ont été consacrés aux opérations « prévention-été ». Je l'indique notamment à l'intention de M. Vissac, qui s'est préoccupé du développement du

sport, car il a été souvent pris en compte dans ces opérations, tout comme la culture et la formation professionnelle.

**M. Laurent Cathala.** Les crédits baissent carrément ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Ils n'ont pas baissé ! Les crédits des opérations « prévention-été » avaient été augmentés de 25 p. 100 pour l'été 1994 par rapport à l'été 1993 ! D'ailleurs, cela a permis de financer nettement plus d'opérations.

**M. Jean-Pierre Delalande.** M. Cathala devrait étudier les dossiers avant de parler !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Elles ont pleinement joué leur rôle de prévention et la mobilisation de cinq cents communes, trois mille associations, onze ministères, ainsi que l'engagement personnel de nombreux animateurs appartenant à la police et à l'armée, auxquels je tiens à rendre spécialement hommage, comme vous l'avez fait monsieur Deveaux, ont donné des fruits de paix sociale évidents dans le contexte d'un été que tous redoutaient comme particulièrement difficile.

Parmi les actions de prévention de la délinquance, il faut noter également la forte mobilisation des 823 conseils communaux de prévention de la délinquance autour du thème de la prévention de la toxicomanie, sujet auquel M. Bétéille est particulièrement attaché.

Puisqu'il a parlé de gouvernail, puis-je lui rappeler que ce n'est pas moi qui pourrais piloter les avions envoyés pour bombarder au napalm les champs de pavots. (*Sourires.*) En revanche, j'ai la responsabilité de la lutte contre la toxicomanie et j'essaie de faire de mon mieux dans ce domaine.

Les jeunes des quartiers défavorisés n'ont d'ailleurs pas le monopole du risque en la matière, mais force est de constater que tous les élus, les maires, les responsables d'associations se préoccupent de la montée de la toxicomanie dans les sites concernés par la politique de la ville. Quatre-vingt-dix villes ont d'ailleurs accepté de s'engager, à ma demande, dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie, dans des actions spécifiques de prévention et de soin. L'Etat, comme je l'ai annoncé, lors de la journée consacrée le 5 octobre dernier à la lutte contre ce fléau, allouera, en 1995, plus de 800 millions de francs à des actions de prévention et de soin.

**M. Philippe Goujon.** Très bien !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Cette prévention associe les actions des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie. Des actions d'information en milieu scolaire sont conduites, en partenariat avec l'éducation nationale et le personnel enseignant, par les centres communaux de prévention de la délinquance. Des éducateurs spécialisés ont ainsi été mis à la disposition de plusieurs lycées à la demande du chef d'établissement et des programmes de formation d'adultes-relais se généralisent.

Je rappelle d'ailleurs que les mesures spécifiques - échanges de seringues, trousse de prévention, stéribox - prises pour éviter la propagation du virus du sida, qui

devient, dans les quartiers défavorisés, un fléau dont on n'a pas toujours conscience, ont pu être généralisées grâce à une contribution financière de l'Etat.

Je parle du stéribox parce que le soutien apporté par les pharmaciens, qui sont souvent les seuls commerçants restant dans les quartiers les plus défavorisés, est très précieux. En effet, au-delà de la vente, ils assurent un contact direct, une véritable prise en charge, une première insertion ou tentative de réinsertion des jeunes drogués.

Le sida n'est pas la seule pathologie observée dans les quartiers concernés par la politique de la ville. Je relève ainsi avec inquiétude le retour de phénomènes de malnutrition ou de maladies que l'on croyait vaincues, comme la tuberculose. Le problème de l'accès aux soins et de la coordination des différents intervenants dans le secteur sanitaire revêt donc aussi pour la politique de la ville une très grande importance.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Absolument !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Les discontinuités entre les différents droits à la couverture sociale frappent parfois plus lourdement les habitants de ces quartiers où les problèmes financiers se conjugent trop souvent avec de réelles difficultés d'accès au dispositif de santé lui-même.

C'est pourquoi la reconduction des crédits engagés dans le cadre du plan santé-ville doit permettre de poursuivre le développement de réseaux et la création de points santé.

La lutte contre l'échec scolaire est un autre domaine prioritaire de la politique de la ville.

J'ai pu constater, au cours de mes déplacements, combien le rôle de l'école était essentiel et à quel point les enseignants acceptaient de s'engager personnellement, vis-à-vis des enfants, dans le cadre des zones d'éducation prioritaires, zones pour lesquelles nous essayons d'assurer une meilleure coordination avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

De nombreuses mesures du contrat pour l'école, présenté par M. François Bayrou, concernent très directement les écoles et collèges qui desservent des quartiers prioritaires. Ces établissements en bénéficieront en priorité.

Pour accompagner le fort engagement de l'éducation nationale les actions d'accompagnement scolaire ont été multipliées. Le fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles y a affecté 40 millions de francs en 1994. De nombreuses associations s'y consacrent dans le cadre des contrats de ville et la caisse nationale d'allocations familiales s'est, elle aussi, résolument engagée dans ces actions pour un montant de 140 millions de francs.

Dans le même souci de lutte contre l'échec scolaire le développement de l'école ouverte a permis à 20 000 jeunes de 125 établissements scolaires de trouver, dans leur école, pendant les vacances, des enseignants et des éducateurs qui leur ont proposé des activités éducatives et des loisirs.

Autre objectif majeur de la politique de la ville, l'affirmation de la présence des services publics - vous aviez déjà soulevé ce problème au mois d'avril dernier - dans les sites de la politique de la ville est entrée dans les faits. De nombreux chantiers du plan de relance sont achevés. Ils ont permis la création ou la rénovation de dix commissariats de police. M. Dray en a lui-même souligné l'importance. Mais, monsieur Sarre, je ne crois pas que des zones de sécurité prioritaires soient la bonne solution. Celle-ci réside plutôt dans une police bien intégrée, avec

un ilotage. On sait à quel point des petits commissariats, des antennes légères, ont permis aux forces de sécurité de bien connaître les jeunes des quartiers, tout en évitant de les stigmatiser. Je crains que les deux étiquettes de zone prioritaire de sécurité et de zone d'éducation prioritaire n'aillent pas bien ensemble. Il faut être efficace et travailler au contraire à coordonner les différentes actions, par la présence de spécialistes connaissant très bien les problèmes des quartiers et surtout leur population.

Les chantiers du plan de relance ont permis aussi la modernisation d'une vingtaine de bureaux de poste, la création de onze lieux d'accueil sanitaire, de six points d'accueil pour les jeunes, l'implantation de six agences de l'ANPE nouvelles, la construction de sept centres sociaux, ainsi que la réhabilitation de quarante-huit autres.

L'ensemble des crédits du plan de relance, qui se montaient à 5 200 millions de francs, a été délégué et affecté ; le taux d'engagement et de démarrage des chantiers d'intérêt national dépasse les 80 p. 100 et toutes les opérations financées sur des enveloppes déconcentrées sont, à quelques exceptions près, engagées. De nombreuses opérations sont d'ailleurs achevées.

Pour garantir la présence de fonctionnaires de qualité dans les quartiers, la loi du 24 juillet 1994 a introduit une priorité de mutation pour les fonctionnaires ayant servi pendant au moins cinq ans dans un de ces quartiers et une bonification d'ancienneté correspondante. Les décrets d'application devraient paraître dans les jours qui viennent.

Le ministre de la fonction publique mettra prochainement à la disposition des préfets un outil de gestion qui leur permettra d'appréhender les écarts d'offres de service public entre les quartiers de la politique de la ville et les circonscriptions urbaines dans lesquelles ils se trouvent.

Parlant des services publics dans la ville, je ne peux pas ne pas souligner le rôle très positif des jeunes gens qui effectuent un « service national ville ». Ce sont 4 500 postes qui ont été affectés en 1994, 2 500 dans les écoles et 2 000 dans les quartiers. A ma demande, mon collègue François Léotard a accepté d'ouvrir 1 000 postes supplémentaires pour 1995.

Il faut savoir que 17 500 jeunes ont demandé cette année à faire un service national ville, mais que les besoins propres de l'armée, en particulier pour les diplômés, ne peuvent pas être négligés, et que les capacités locales d'encadrement et de financement n'ont pas permis une croissance trop brutale. Les 1 000 appelés supplémentaires seront les bienvenus, car ils jouent un rôle vraiment extraordinaire. Certains d'entre eux m'ont d'ailleurs confié que c'était pour eux un très grand enrichissement que de connaître la vie de ces quartiers, où quelques-uns ont même ensuite l'intention de rester en tant que travailleur social ou animateur.

Enfin, pour le logement, et je sais que cette préoccupation est celle de nombreux élus, je rappelle que j'ai obtenu, au bénéfice de la politique de la ville, la contractualisation de plus de cinq milliards de francs. Je veux ainsi rassurer M. Geveaux, M. Cathala et M. Braouezec, qui avaient posé la question des PALULOS. C'est la première fois que des crédits logement sont contractualisés. Cet engagement pluriannuel garantit que dans les quartiers prioritaires les réhabilitations nécessaires seront financées.

Ainsi, dans tous les secteurs de la vie sociale, les crédits de la politique de la ville permettent, en appui des moyens dégagés par les collectivités elles-mêmes - dont je souligne qu'ils sont importants - dans un cadre contractuel défini, une réelle action de terrain.

Je sais, toutefois, que certains trouvent ces moyens insuffisants s'agissant de problèmes de société aussi fondamentaux que ceux auxquels nous nous trouvons confrontés. Je sais également, les rapporteurs l'ont évoqué et plusieurs des orateurs qui se sont exprimés au nom des groupes l'ont rappelé, que des ajustements sont encore nécessaires pour donner à la politique de la ville sa pleine efficacité.

J'évoquerais, tout d'abord, les procédures. Il est vrai qu'en dépit des moyens importants qui y sont consacrés cette politique n'est pas suffisamment lisible. M. Raoult l'a souligné ainsi que M. Vissac. Ce dernier a même proposé un débat annuel sur la politique de la ville. Nous en avons déjà eu un en 1993. Pour ma part, je pense que le présent budget est l'occasion d'en débattre. Si vous souhaitez en avoir un autre avant les échéances présidentielles, cela ne pourrait être qu'en commission.

Est-ce le fait de la dispersion de crédits dans plusieurs budgets et de la difficulté qu'il y a à compiler en même temps plusieurs documents austères si l'on veut en apprécier la globalité ? Est-ce la forte déconcentration des crédits qui rend l'appréciation et l'évaluation des actions entreprises plus difficiles au niveau national ? Est-ce, enfin, le mécanisme propre à la gestion des crédits déconcentrés qui rend difficile la perception, par les maires, de l'ensemble des crédits d'Etat qui leur sont attribués ?

Plusieurs d'entre vous, Mme de Veyrinas notamment, ont évoqué la création du fonds interministériel des villes qui, dès 1995, sera doté de 600 millions de francs par le ministère de la ville et de 300 millions de francs supplémentaires en provenance d'autres ministères.

L'expérience est tentée, cette année, sur des transferts limités car il s'agit d'apporter la preuve que ce fonds se traduit bien par une accélération des procédures - nous avons voulu être prudents -, une véritable simplification pour les associations qui bénéficient de subventions et une souplesse réelle d'utilisation pour les préfets. Il nous fait donc tenter cette expérience, nous aviserons par la suite.

Mais je voudrais faire observer que ce fonds est un simple outil de gestion budgétaire créé par un transfert d'écritures. Ce n'est pas un fonds doté d'une quelconque autonomie en matière d'affectation des crédits ou de contrôle. Il faudrait pour cela un total bouleversement des ministères. Au demeurant, je ne suis pas sûre qu'il soit bon d'isoler des crédits pour le logement de la politique nationale du logement ou des crédits pour l'école, de la politique de l'éducation nationale. Il y a parfois la volonté, dans d'autres secteurs, d'éparpiller les moyens selon les populations concernées. Il serait très dangereux de généraliser cette démarche qui consisterait à ne considérer que les populations et non les politiques thématiques.

**Mme Françoise de Veyrinas.** Il ne le faut surtout pas !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Et s'agissant de la lisibilité, même s'il constitue une première étape, le fonds ne contribuera vraiment à la renforcer que dans la mesure où il regroupera l'ensemble des crédits concourant à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Or, en l'état actuel des choses, les règles de gestion propres à un compte d'affectation spécial comme le FARIF, rendent ce regroupement peu probable. Mais je remercie les rapporteurs d'avoir suggéré que nous recherchions tous les moyens de regrouper, dans le fonds interministériel des villes, un maximum de crédits.

Il faut aussi s'efforcer de rendre cette politique plus lisible par d'autres moyens : mieux identifier par un logo sur les panneaux de chantiers les opérations du plan de relance ou des grands projets urbains, par exemple, et faire mieux connaître les nombreuses initiatives de la politique de la ville. La délégation interministérielle à la ville prépare d'ailleurs un tableau de bord simplifié du suivi des contrats et des résultats de la politique de la ville et elle met en place une évaluation au fur et à mesure de l'allocation des crédits et une estimation de leur efficacité.

Le conseil national des villes, que j'ai installé hier, a notamment pour mission, outre de conseiller le Gouvernement sur la politique de la ville et de l'évaluer, de diffuser les expériences les plus intéressantes menées dans les quartiers. Je compte sur son appui pour permettre la valorisation et l'extension des initiatives les plus significatives.

Mme de Veyrinas, que le Premier ministre a nommée...

**M. Jean-Pierre Delalande.** Fort judicieusement !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... parlementaire en mission sur la politique de la ville, me faisait part récemment de sa conviction que, plus qu'une évaluation mathématique des résultats de la politique de la ville, ce qui manque le plus, aujourd'hui, c'est une reconnaissance et une diffusion de toutes les expériences positives. Après l'avoir entendue, nous ne doutons pas de sa capacité à nous aider à renforcer l'efficacité de cette politique globale et cohérente, qui doit aussi être une politique humaine s'orientant vers les populations, et de l'inscrire dans la durée.

Plusieurs d'entre vous ont exprimé, également, leurs préoccupations devant le retard avec lequel les crédits de la politique de la ville parviennent à leur destinataire final. Je partage, croyez-le bien, ce souci. La consommation des crédits destinés aux contrats de ville n'est pas suffisante à la date d'aujourd'hui. Nous nous en préocupons. La signature tardive des contrats de ville due, en grande partie, au retard pris par la signature des contrats de plan Etat-régions a été, pour 1994, la principale raison de ces difficultés. De plus, l'identification des opérations par les maires, en accord avec les préfets, n'est pas encore achevée dans tous les cas. Je pense prendre contact directement avec les maires qui risqueraient de perdre d'éventuels crédits, si nous n'arrivons pas à mettre en place très rapidement les procédures. J'ai, pour 1995, donné instruction à la délégation interministérielle à la ville de déléguer 80 p. 100 des crédits contractualisés aux préfets, dès le mois de janvier. J'espère, ainsi, éviter les difficultés rencontrées par certaines associations.

Je compte sur les élus pour me signaler les problèmes qui pourraient encore subsister s'agissant des procédures d'engagement de crédits, car dans la mesure où les moyens sont très largement déconcentrés, ils sont souvent les premiers à être aléés sur une difficulté.

Mais, au-delà de l'amélioration des procédures, je voudrais terminer mon propos en insistant sur deux dimensions qui me paraissent essentielles et sur lesquelles je souhaiterais, en collaboration étroite avec les élus, faire porter l'effort de 1995.

La première concerne l'animation de la politique de la ville. Mes nombreux déplacements dans les sites prioritaires m'ont convaincu du rôle important des sous-préfets à la ville, mais ils sont peu nombreux, trente pour l'animation des 214 contrats de ville.

Je suis, en tout cas, convaincue de la nécessité de désigner explicitement, comme responsable de l'animation de la politique de la ville, un membre du corps préfectoral travaillant en liaison très étroite avec le préfet et ayant une certaine autorité sur l'ensemble des services appelés à contribuer à la mise en œuvre de cette politique.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Très bien !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** M. Geveaux a souhaité qu'il y ait davantage de coordinateurs. Evidemment, nous ne pouvons pas en avoir pour chacun des contrats de ville. Mais confier ce rôle à des sous-préfets constitue déjà un effort.

En tout état de cause, le succès sur le terrain dépend toujours de la qualité des relations établies avec les services de l'Etat, les élus et les associations et, sur ce point, les choses peuvent encore être améliorées.

La commission des affaires sociales a également posé le problème du rôle des travailleurs sociaux dans l'animation de cette politique et les exigences de leur formation. Sur ce point, je souhaite examiner, avec les conseils généraux dont dépendent les assistants polyvalents de secteur, les modalités d'une coopération plus étroite. La diversité de l'expérience des membres du Conseil national des villes sera, sur ce point, très précieuse. Actuellement les travailleurs sociaux ne sont pas en nombre suffisant et leur action n'est pas suffisamment adaptée à la spécificité de la politique de la ville.

Des études sont actuellement lancées, par mon département et par le ministère du logement, pour identifier les caractéristiques propres au travail social, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, dont M. Geveaux aussi s'était inquiété, et identifier les métiers nouveaux liés au développement social urbain, en vue d'adapter la formation des travailleurs sociaux à la réalité des situations vécues dans les cités.

Le second point sur lequel je voudrais insister, est l'importance de la médiation.

Qu'il s'agisse de la prévention de la délinquance, pour laquelle le développement d'une justice de proximité et l'instauration de procédures de médiation se révèlent particulièrement efficaces ou de l'intégration, il faut des médiateurs.

Tous les maires le savent, lorsqu'il se produit un incident grave qui peut dégénérer en explosion, c'est l'implication personnelle de tel ou tel médiateur, responsable d'association ou père de famille, qui permet d'éviter que la tension ne dégénère en violence. C'est aussi très souvent - et je tiens à leur rendre hommage - le maire ou l'un de ses adjoints qui joue ce rôle de premier plan.

Comment mieux recourir à ces médiateurs ? Faut-il laisser place à une grande souplesse ? Faut-il confier une mission sur ce point au Conseil national des villes ?

J'ai évoqué tout à l'heure le rôle du Conseil pour valoriser certaines initiatives. Je pense qu'il lui reviendra aussi de trouver les moyens de faire connaître les succès universitaires sportifs ou culturels des habitants des quartiers. Les jeunes, en effet, ont besoin de s'identifier à ceux d'entre eux qui, issus des mêmes quartiers, ont réussi à mener à bien leur projet et qui ont souvent sur eux beaucoup d'autorité et de prestige.

Cette valorisation est donc importante. Je constate, d'ailleurs, que la façon dont les médias traitent des banlieues évolue et que la diffusion de certaines expériences positives est désormais possible. Je m'en réjouis car cela me paraît essentiel.

De même, lorsqu'il s'agit de l'intégration des femmes, c'est par d'autres femmes, elles aussi issues de l'immigration, que les messages concernant l'éducation sanitaire, la prévention ou le budget familial, peuvent passer. Il en va de même aujourd'hui pour le port du foulard. J'ai parlé à M. Bayrou de la possibilité d'utiliser des jeunes femmes comme médiatrices, pour faire comprendre aux jeunes filles, sans qu'il y ait de crispations et sans qu'on soit obligé de les exclure, que leur propre intérêt est d'y renoncer, sans qu'il soit porté pour autant atteinte ni à leur liberté de conscience ni à leurs convictions religieuses. En effet, l'école est extrêmement importante pour le développement de leur personnalité. Nous pensons donc que des jeunes femmes médiatrices, elles-mêmes musulmanes, pourraient jouer là un rôle important.

**Mme Françoise de Hostalier.** Très bien !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** J'ai donc demandé que, dans le cadre des contrats de ville et du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, les actions proposées par les associations de femmes-relais soient systématiquement encouragées.

S'agissant du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, je sais que plusieurs d'entre vous ont exprimé certaines inquiétudes sur la nature des associations financées, et je tiens à leur dire que j'ai adressé, en mai dernier, une circulaire aux préfets, leur demandant de renforcer leur contrôle sur les décisions des commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées. Je compte, d'ailleurs, prochainement les réunir sur ce thème.

Enfin, je souhaite, avec votre aide, trouver les moyens de mieux associer les habitants des quartiers eux-mêmes aux projets de rénovation ou d'animation urbaines qui leur sont proposés. L'expérience prouve que chaque fois que les habitants sont impliqués très en amont dans un projet qui les concerne, ils y adhèrent. Là aussi, l'expérience des membres du Conseil national des villes sera précieuse pour créer de nouvelles régies de quartier, chaque fois que cela est possible, mais aussi pour trouver de nouvelles formes de participation.

J'ai été un peu longue et je m'en excuse, mesdames et messieurs les députés. Mais vous-mêmes ai posé beaucoup de questions, auxquelles je tenais à répondre.

**M. Jean-Pierre Delalands.** C'était passionnant !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Voilà les points sur lesquels je souhaiterais faire porter mes efforts pour que les moyens du budget soumis aujourd'hui à votre approbation atteignent leur pleine efficacité pour la mise en œuvre de cette politique de la ville dont l'enjeu, comme nous le savons tous, est le renforcement de la cohésion nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Bernard Serrou.

**M. Bernard Serrou.** Madame le ministre d'Etat, depuis votre arrivée au ministère de la ville, vous avez su indéniablement dynamiser l'action engagée par le Gouvernement pour que la politique de la ville produise enfin ses effets.

Ainsi, vous avez favorisé la mise en place des grands projets urbains. Cependant ces GPU sont pour l'instant limités à quelques agglomérations ou zones d'aggloméra-

tion, parmi lesquelles je n'ai pas trouvé la ville dont je suis le député, Montpellier, en particulier au de ses quartiers, le quartier de la Paillade, qui compte 35 000 habitants. Ce quartier connaît de nombreuses difficultés - résultant entre autres du grand nombre d'immigrés - dans le domaine de la sécurité et dans celui de la scolarisation, avec de très nombreux retards scolaires.

En affectant à ces grands projets urbains plus de 2 milliards de francs pour 1995, vous donnez effectivement les moyens d'engager une action d'insertion et de réhabilitation de ces quartiers.

Madame le ministre d'Etat, ma question sera simple - la réponse le sera sans doute moins : avez-vous prévu que des quartiers non encore retenus au titre des GPU puissent l'être en 1995 ? Ce pourrait être le cas du quartier de la Paillade.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, les grands projets urbains concernent des populations importantes, de 15 000 à 100 000 habitants, dans des sites qui présentent des potentialités économiques et urbaines significatives, étant donné leur localisation dans les agglomérations de Lille-Roubaix-Tourcoing, de Paris - Gennevilliers, Grigny, Le Mantois, Clichy, Montfermeil, Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Epinay -, de Lyon - Vaulx-en-Velin et Vénissieux - et de Marseille.

Ces projets seront longs à réaliser. Ils supposent que l'on mette en place des structures adéquates et surtout que l'on consente un effort très particulier.

Vous comprendrez bien qu'une telle procédure d'exception n'a pas vocation à être généralisée, l'implication forte de l'Etat devant être réservée à des sites qui risquent une véritable relégation urbaine, bien qu'ils aient déjà bénéficié depuis quinze ans d'efforts importants au titre de la politique de la ville.

S'agissant de Montpellier, il me paraît évident que la situation du quartier de La Paillade suppose un traitement adéquat, traitement prévu dans le cadre du contrat de ville pour lequel est consenti un grand effort. Mais la situation de ce quartier ne justifie pas, étant donné ses caractéristiques socio-économiques urbaines, l'engagement de la procédure d'exception des GPU.

On a reproché à la politique de la ville l'éparpillement de ses moyens. Pour la procédure des GPU, ils ont été concentrés sur onze sites. Les diluer nous ferait encourir des critiques qui seraient, à mon avis, légitimes car la politique des GPU n'aurait alors plus de sens.

Si nous devons accepter un GPU à Montpellier, nous devrions le faire pour au moins une dizaine ou une vingtaine d'autres sites ! Cependant, pour des quartiers comme celui de La Paillade, l'Etat, en association avec la Caisse des dépôts et consignations, apporte un soutien méthodologique dans le cadre du programme « cinquante quartiers ». Ce concours a été accordé à l'OPAC de Montpellier pour la réhabilitation de 1 700 logements de La Paillade basse et, surtout, pour la revalorisation de la Tour d'Assas, copropriété en difficulté où l'intervention de l'OPAC, soutenue par la mission « cinquante quartiers » a été décisive et a permis un rééquilibrage social et une nette amélioration de la vie quotidienne des habitants. Par le contrat de ville, comme par son appui à des missions spécifiques, l'Etat apporte son soutien aux actions entreprises par la ville et l'OPAC de Montpellier dans ce quartier de La Paillade.

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Lamontagne.

**M. Raymond Lamontagne.** Madame le ministre d'Etat, en 1990, à l'initiative du procureur général Moinard, ont été créées les maisons de la justice et du droit. Ces services de proximité ont été implantés dans les communes les plus défavorisées, en général titulaires de DSQ ou de conventions de quartiers.

Des contrats partenariaux ont été signés entre les maires concernés et les préfets. Ces maisons de la justice et du droit comprennent des magistrats, un ou deux secrétaires et des éducateurs.

Bien entendu, les magistrats sont rémunérés sur le budget du ministère de la justice, mais le reste - loyers et charges diverses, véhicules, personnels, mobilier - est à la charge de la commune, qui devait recevoir une subvention de l'Etat car, à l'évidence, ces MJD ne concernent pas que les villes-sièges.

Celle-ci a été versée en 1990, environ 50 p. 100 du budget, en 1991, pour certaines communes seulement, pas la mienne, et en 1992, à hauteur de 25 p. 100 du budget. Rien n'a été versé en 1993 et en 1994 et j'ignore si cette subvention doit figurer au budget de la ville comme cela avait d'ailleurs été annoncé. Je n'en ai pas trouvé trace, pas plus d'ailleurs que dans le budget du ministère de la justice. Il serait souhaitable que cette charge soit inscrite à l'un ou à l'autre des budgets car, dans le cas contraire, nous allons vers la fermeture de ces services qui ont pourtant prouvé leur efficacité.

Que pensez-vous faire pour régler ce dossier ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, tout d'abord, nous partageons tout à fait votre souci de développer la justice de proximité afin de rétablir l'Etat de droit dans tous les quartiers, et nous savons très bien que, dans le cadre également de la prévention de la délinquance, les maisons de justice jouent un rôle extrêmement important. Elles répondent à l'objet qui leur était fixé : répondre à la petite délinquance par des moyens adaptés en évitant des classements sans suite et des poursuites aboutissant à des jugements partiellement exécutés, et proposer aux justiciables des informations sur leurs droits ainsi que des aides aux victimes. Ce sont aujourd'hui des milliers d'affaires qui ainsi sont traitées.

Le financement est assuré par le ministère de la justice et par la politique de la ville pour ce qui concerne l'Etat, et par les collectivités locales.

Les dépenses d'investissements sont à la charge des communes, une subvention de 200 000 francs au plus étant apportée par l'Etat, 150 000 francs au titre de la ville, 50 000 francs par le ministère de la justice. Pour le fonctionnement, l'Etat - le ministère de la justice - prend en charge les salaires des fonctionnaires qu'il affecte et les coûts de médiation, grâce aux frais de justice qui ont été revalorisés.

Des subventions peuvent être attribuées en sus, dans le cadre de la politique de la ville, les crédits correspondant étant normalement inscrits dans les contrats de ville.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Serrou.

**M. Bernard Serrou.** Vous nous avez indiqué, madame le ministre d'Etat, que l'efficacité de l'action de votre ministère ne passait pas uniquement par le financement de grands programmes ponctuels mais aussi par des moyens permanents pour les dépenses ordinaires.

A cet effet, vous avez prévu deux lignes budgétaires pour financer ces actions au titre des contrats de ville, le chapitre 46-60 et le chapitre 67-10. Or ce dernier chapitre enregistré, semble-t-il, une baisse sensible en crédits de paiement.

Le financement des dépenses ordinaires étant très important pour la vie quotidienne des quartiers, la baisse des crédits de paiement ne s'expliquerait-elle pas par un manque de projets, ou, plus précisément, par une sélection trop restrictive des opérations à financer, car ces crédits ne financent que des études, des acquisitions immobilières ou quelques gros travaux de réparation ?

Si tel était le cas, ne pourrait-on pas élargir le champ d'application de ce chapitre, mais également simplifier l'instruction des demandes de subventions, comme vous l'avez fait pour les crédits des articles 20 et 30 du chapitre 46-60 ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, les crédits de paiement demandés pour 1995 au titre du budget de la ville s'entendent pour les opérations hors plan de relance. Le taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement en 1995 sur le budget de la ville est de 67 p. 100. Ce taux est justifié par l'augmentation de 80 millions de francs des autorisations de programme.

La mise en œuvre du plan de relance a conduit le ministère du budget à procéder à plusieurs arrêtés de transfert vers le chapitre 67-10, article 40.

Les montants transférés à ce titre s'élèvent, en gestion, à 1 235 millions de francs en autorisations de programme et 433 millions de francs en crédits de paiement, ce qui correspond à un taux de couverture de 35 p. 100.

Une nouvelle enveloppe de 448 millions de francs sera transférée en 1995 sur le chapitre 67-10, portant la valeur totale de ces crédits de paiement à 633 millions de francs pour l'ensemble des opérations d'investissement.

La couverture définitive des opérations du plan de relance en crédits de paiement devrait intervenir en 1996, sachant que, compte tenu du temps nécessaire pour effectuer les travaux, l'on n'en aura pas besoin avant.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Laurent Cathala.

**M. Laurent Cathala.** Madame le ministre d'Etat, dans certaines opérations de réhabilitation, de rénovation ou de restructuration d'équipements publics, une opération peut être subventionnée par différents ministères. Si la somme des subventions ne dépasse pas 50 p. 100 du coût total, elles devraient pouvoir s'ajouter.

Or nous rencontrons de plus en plus de difficultés avec les TPG pour obtenir, dans le cadre des contrats de ville et sur les sites inscrits au contrat de ville, des dérogations au principe fixé par le ministère du budget selon lequel des subventions de l'Etat ne peuvent s'additionner.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, les crédits de la politique de la ville n'ont pas vocation à se substituer aux crédits ordinaires des autres ministères, mais ils doivent permettre de financer avec une plus grande souplesse des actions qui ne trouvent pas de financement dans le cadre classique de l'intervention de l'Etat.

Ils n'ont pas non plus pour objet de compliquer davantage les financements croisés avec les collectivités locales, mais ils doivent permettre de tenir compte de la gravité des situations locales et de la capacité financière des communes concernées.

Vous avez parlé de dérogations. C'est bien dans ces conditions que, au titre du plan de relance, l'Etat a parfois accepté de financer des opérations, comme la réhabilitation de certaines écoles, qu'il n'avait normalement pas à financer ou qu'il a accepté des taux de financement plus importants que ceux qui sont normalement octroyés. C'est pourquoi le taux de subvention normal des crédits de la politique de la ville se situe dans une fourchette de 30 à 50 p. 100. Il y a donc une certaine souplesse.

Dans le cadre du décroisement autorisé par la circulaire budgétaire de 1994, ce taux peut être dépassé dans le cas de financements conjoints Etat-région faisant l'objet d'une convention permettant de répartir les actions entre ces deux financeurs en appliquant dans ce cas une dérogation au taux de subvention propre à chacun d'eux.

Nous avons donc souhaité avoir la plus grande souplesse possible pour pouvoir mettre en œuvre une politique efficace. Nous nous heurtons souvent, en effet, à une difficulté: les maires à qui l'on demande un effort particulier répondent qu'ils n'ont pas d'argent. C'est donc l'Etat qui, éventuellement, se substitue à des communes défaillantes, légitimement défaillantes, faudrait-il dire, qui n'ont pas pu obtenir de la région ou d'une autre collectivité territoriale le soutien financier dont elles ont besoin.

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Ma question est double.

Vous venez de recomposer le conseil national des villes et, en restreignant le nombre de personnalités qui y siègent, vous avez éliminé un certain nombre de responsables syndicaux qui étaient associés à l'élaboration de la politique de la ville. Comment comptez-vous associer à nouveau les organisations syndicales à cette réflexion?

La seconde question concerne les grands projets urbains. Plusieurs projets sont en chantier mais j'ai peur qu'un certain nombre d'entre eux soient plus motivés par une logique administrative que par de véritables nécessités sociales. Pouvez-vous mettre en place une commission, un suivi ou une expertise de ces grands projets urbains pour éviter que le béton soit roi et qu'on oublie le social?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, en ce qui concerne le conseil national des villes, nous nous sommes trouvés très embarrassés. Sur notre suggestion, paraît-il, mais je ne me souviens pas du tout dans quelles conditions, le bureau du conseil national des villes a décidé que le nouveau conseil serait plus restreint pour être plus efficace, et il y a donc trente personnalités en moins.

Comme nous avons voulu, à juste titre, je crois, donner la priorité aux élus et notamment aux élus locaux, ce sont effectivement les représentations syndicales qui n'ont pas été retenues. Nous avons estimé, en effet, que certaines personnalités s'étaient tellement investies et étaient si expérimentées en matière de politique de la ville que nous ne pouvions pas priver le conseil national des villes de leur présence.

J'ai dit, hier, en installant le conseil national des villes qu'il était regrettable de se priver de l'expérience de certaines personnalités ou de la représentativité de certaines autres dans leur expression particulière - c'est le cas des

représentants syndicaux - et que, comme des groupes de travail seraient certainement constitués, il conviendrait de les y convier. Elles seront donc satisfaites.

Concernant les grands projets urbains, la façon dont ils sont discutés, élaborés avec un maître d'œuvre, et avec une très grande concertation avec les élus et même les populations, doit permettre de les adapter aux besoins prioritaires. Il s'agit d'ailleurs d'opérations très importantes.

Le protocole du grand projet urbain de Grigny a été signé hier. Il me semble qu'il répond vraiment aux priorités. Vous aviez vous-même souligné les besoins lors du débat d'avril 1993. Un désenclavement notamment était indispensable. J'ai étudié moi-même de très près le plan, avec les travaux prévus. On m'a expliqué qu'il devait y avoir absolument une passerelle entre les deux grands quartiers qui sont séparés par l'autoroute. Cela entraîne de très grandes difficultés de communication et, de ce fait, une très grande perturbation dans la vie de la cité.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. François Calvet.

**M. François Calvet.** Madame le ministre d'Etat, Perpignan fait partie des 211 cités signataires, en 1994, de contrats de ville dont les objectifs sont articulés pour cinq ans autour d'une pierre centrale: la lutte contre la ségrégation urbaine à partir d'une mobilisation de moyens financiers pour des actions de solidarité et d'intégration.

Par ce contrat liant l'Etat, la caisse d'allocations familiales, le Fonds d'action sociale et la ville de Perpignan, vous avez bien voulu prendre toute la mesure des priorités et exigences véhiculées par la situation et la configuration sociologique de la capitale roussillonnaise.

Au-delà du contrat de ville, et devant être appréciés comme véritables moteurs d'une dynamique d'ensemble de la cité et de sa politique, deux axes me semblent devoir être privilégiés à long terme: d'une part, la notion de flux dans les opérations de réhabilitation des logements des îlots fragilisés permettant la mise en forme de véritables couloirs de circulation entre les quartiers décentrés, notamment ceux composant le parc d'HLM, et le cœur de ville; d'autre part, l'idée que des pôles d'animation peuvent être à la base de ce processus d'ouverture et de circulation.

Combien de villes ont vu mûrir à la frange de leur centre des quartiers qui, bien qu'ils soient à proximité immédiate, n'en sont pas moins tournés sur eux-mêmes! Le cœur de ville doit apprendre à « diffuser » pour que ses pourtours, qui en sont la continuité naturelle, puissent « capter » cela grâce à la délocalisation et au glissement dans leur direction d'un certain nombre d'activités.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer, au regard de l'effort financier global symbolisant aujourd'hui la politique de la ville, les modalités d'inscription de ces deux thèmes dans les objectifs poursuivis en 1995, thèmes qui mettent en exergue la nécessité de recréer toutes les dimensions de la solidarité urbaine.

Pouvez-vous également me confirmer que, pour la bonne marche du programme de réhabilitation des logements HLM dans les zones relevant de la politique de la ville, les sommes nécessaires sont bien inscrites dans le projet de loi de finances pour 1995?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, vous avez mis l'accent sur deux priorités indispensables à l'efficacité

de la politique de la ville : les logements et l'animation. L'animation doit recouvrir tous les aspects de la vie, ceux qui concernent les individus, avec les activités sportives et culturelles, comme ceux qui concernent la présence dans les quartiers d'industries, d'activités de production, d'artisanat ou de commerce, mais aussi de services publics. Je crois que, dans la plupart des contrats de ville, c'est bien ce qui est mis en valeur.

Cela dit, chaque contrat de ville a sa spécificité car, selon les cas, évidemment, les cités avaient plus ou moins besoin d'un effort sur tel ou tel plan particulier. Pour Perpignan, l'accent a été mis sur l'animation, et je crois que c'est essentiel.

Pour le logement, je tiens à vous rassurer, beaucoup a été fait, mais des crédits importants doivent encore y être consacrés : ce sont 5 milliards de francs pour la durée du XI<sup>e</sup> Plan qui ont été contractualisés afin notamment d'achever la réhabilitation des immeubles HLM dans les quartiers les plus en difficulté.

Le nombre de logements à réhabiliter en priorité a été estimé à 250 000, soit environ 50 000 par an. Le projet de loi de finances pour 1995 prévoit la réhabilitation de 100 000 logements. Nous sommes donc au-delà des engagements contractuels, et le maintien de ce rythme permettra de dépasser les objectifs.

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise Hostalier.

**Mme Françoise Hostalier.** Madame le ministre d'Etat, nous nous intéressons tous au problème de l'exclusion sociale et je sais les efforts que fait le Gouvernement, grâce à votre action, pour lutter contre ce fléau. Mais il est une forme qui, plus encore encore que l'exclusion sociale, peut nous frapper tous un jour : l'exclusion par le handicap.

Mon expérience de ces mois derniers me permet de vous dire que, dans notre pays, très peu est fait pour les handicapés physiques, que les lois sont mal appliquées et insuffisantes.

La situation la plus difficile est celle des handicapés mentaux et des polyhandicapés, et je voudrais attirer votre attention sur la situation particulièrement dramatique de ces handicapés dans le département du Nord. Nous avons à la fois l'avantage et l'inconvénient d'habiter près de la Belgique où, depuis longtemps, une politique d'intégration des handicapés a été menée. C'est un avantage parce que c'est souvent le seul recours pour les familles, mais sans doute à cause de cela, nous manquons cruellement de structures d'accueil.

En 1993, par exemple, 300 enfants polyhandicapés du Nord n'avaient pas trouvé d'accueil au 31 octobre et 503 se trouvaient dans des établissements belges : 803 enfants n'avaient donc pas de place. Au niveau des CAT, il y a tous les ans 300 personnes qui ne trouvent pas de solution.

Et je ne parle pas des personnes lourdement handicapées, pour qui la Belgique est souvent la seule ressource des familles.

Je sais que nous payons ici le prix d'une politique nationale et régionale irresponsable depuis des années et que, pour rattraper ce retard, il faudrait beaucoup de moyens. Mais ne pensez-vous pas que le maintien de ces personnes près de leur famille et leur intégration dans la ville et dans la vie doivent aussi faire partie de nos priorités ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Je ne crois pas que l'on puisse dire que la France ne fait rien pour les handicapés ou qu'elle est en retard. De tels propos ne sont pas acceptables. La loi de 1975 donne, au contraire, à penser que notre pays est très en avance.

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est vrai !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** C'est peut-être d'ailleurs parce que nous avons voulu avoir un système trop sophistiqué que nous rencontrons des difficultés. Nos prix de journée sont élevés parce que nos normes sont exigeantes. D'où un retard en termes de places !

Cela dit, un effort important a été fait : 2 000 places l'année dernière dans les CAT et autant cette année. Mais ce n'est pas encore suffisant puisque, d'une façon générale, il manque 10 000 places.

Vous avez évoqué les établissements belges. A cet égard, j'ai demandé qu'il soit procédé à une étude afin de savoir comment ces établissements sont organisés et pourquoi leurs prix de journée sont moins élevés que les nôtres, et qu'on se renseigne sur leur situation auprès des autorités belges.

Mais je constate que certains handicaps sont mal couverts en France du point de vue de l'accueil, notamment en ce qui concerne les autistes.

**M. Christian Daniel.** Tout à fait !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Très souvent, on a eu tendance à placer de jeunes autistes dans des établissements destinés à accueillir des gens souffrant d'autres handicaps ou même, malheureusement, dans des hôpitaux psychiatriques, où ils ne sont pas bien pris en charge.

Mon département ministériel a procédé à différentes études, qui nous permettront bientôt de dresser un bilan.

Les traitements étaient administrés tantôt au titre d'un handicap, tantôt au titre d'une maladie mentale. Il importe d'opérer un rapprochement entre des points de vue dogmatiques et de trouver une solution adaptée aux réalités, qui permette de coordonner l'action éducative et l'action proprement médicale. C'est la seule façon de progresser.

J'ai également demandé que soit accordée une priorité aux établissements destinés à accueillir les autistes et les victimes d'un traumatisme crânien, qui constituent en quelque sorte une nouvelle catégorie de handicapés.

**M. Christian Daniel.** C'est vrai !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Autrefois, les gens atteints d'un lourd handicap mouraient. Maintenant, ils vivent. Nous devons faire un effort particulier envers eux. Beaucoup a déjà été fait. Mais peut-être faut-il se demander si notre équipement est toujours parfaitement adapté aux véritables besoins. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Raymond Lamontagne.

**M. Raymond Lamontagne.** Madame le ministre d'Etat, j'ai relevé que les crédits contractualisés au chapitre 67-10 enregistrent une baisse importante des crédits de paiement pour 1995, alors qu'ils progressent notablement en autorisations de programme.

Cette différence est justifiée par l'existence d'un solde des années précédentes en crédits de paiement. Vous vous en êtes expliquée lors de votre intervention générale.

J'aimerais tout de même connaître les raisons de cette non-consommation des crédits, alors que les besoins, notamment en grosses réparations, sont considérables.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur le fait que ne sont subventionnées au titre des contrats de ville que les actions nouvelles. Voilà qui pénalise les communes qui, poussées par les besoins de leur population, ont anticipé certaines actions dont l'efficacité est indéniable !

Ne serait-il pas possible de revenir sur cette règle, qui favorise les communes « attentistes » au détriment des communes dynamiques ?

Enfin, il me semblerait souhaitable de tenir compte des possibilités financières des communes pour la fixation des pourcentages de subvention, qui s'échelonnent de 20 à 50 p. 100. Je signale à ceux de mes collègues qui l'ignoraient que les ressources par habitant des communes varient de un à cinq, ce qui est très sensible. Il peut même arriver que des communes situées dans des quartiers sensibles disposent, grâce à la taxe professionnelle, de ressources relativement élevées, alors que d'autres en sont dépourvues.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Il est exact que le niveau de consommation en crédits de paiement sur le chapitre 67-10 - Fonds social urbain - ne s'élève qu'à 33 p. 100 des crédits délégués aux préfets et que, pour le chapitre 67-10, article 20, ce niveau est de 36 p. 100.

J'ai indiqué, dans mon intervention générale, que ce point me préoccupait, et j'ai expliqué que ce taux de consommation tenait pour une très large part au fait que les contrats de ville n'ont été signés que récemment, et peut-être aussi à la complexité de certaines procédures. Il se peut qu'elles soient ignorées en raison de leur nouveauté. Mais nous faisons en sorte que les préfets transmettent le message aux municipalités.

S'agissant des crédits de fonctionnement, j'ai l'impression que, souvent, les associations n'ont pas présenté leurs demandes assorties des documents nécessaires.

Le temps de réalisation des opérations en ce qui concerne l'investissement, notamment des plans de relance, a donné lieu à d'importantes ouvertures de crédits de paiement, ce qui peut justifier la consommation modérée sur cet article et la nécessité d'un étalement jusqu'en 1996.

En ce qui concerne les crédits de paiement pour 1995, il convient de préciser qu'ils s'entendent pour les opérations hors plan de relance. Le taux de couverture « crédits de paiement-autorisations de paiement » en 1995 sur le budget de la ville est de 67 p. 100, et la mise en œuvre du plan de relance a conduit le ministère du budget à procéder à plusieurs arrêtés de transfert vers le chapitre 67-10.

Vous avez parlé de la modulation. Je vous signale qu'elle est déjà très ouverte, exceptionnellement ouverte.

J'ai précisé, en réponse à M. Cathala, qu'elle était de 30 à 50 p. 100, pour tenir compte de la situation des municipalités. Il faut dire, en effet, que les contrats de ville sont la plupart du temps conclus avec des villes qui connaissent des difficultés financières, même si certaines, finances sont en meilleur état, et n'ont à « gérer » que quelques quartiers très défavorisés.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Madame le ministre d'Etat, la politique de la ville consiste en grande partie, vous l'avez dit, à lutter contre le phénomène de l'exclusion.

De la même manière qu'il existe des personnes exclues de la communauté nationale, nous voyons apparaître, hélas ! des quartiers entiers exclus ou en voie d'exclusion de la géographie nationale.

Les situations sont fort diverses, ce qui ne facilite pas la solution des problèmes. Mais chacun peut observer que les handicaps tendent à se cumuler. Les quartiers pénalisés en termes d'emploi le sont aussi en matière de sécurité, de logement, et même de santé. Vous avez cité tout à l'heure la tuberculose. Je songe, pour ma part, au développement de la toxicomanie.

La politique de la ville, telle que vous la mettez en œuvre, a précisément pour intérêt de saisir à bras-le-corps cette question de l'exclusion sous ses multiples aspects, en lui apportant une réponse nécessairement globale puisque les individus présentent tous les aspects de l'exclusion et que les familles présentent en général toutes les caractéristiques que j'ai énumérées tout à l'heure.

Madame le ministre d'Etat, j'aimerais connaître, en tant que président du Conseil national des politiques de lutte contre la précarité et l'exclusion - conseil qui compte des parlementaires, notamment M. Cardo et Mme de Veyrinas ici présents -, comment vous envisagez la lutte contre l'extrême pauvreté dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Lors d'une conférence de presse, qui a eu un grand retentissement et qui faisait suite à une réunion exceptionnelle de notre conseil national, vous avez annoncé un premier train de mesures très positives. Quand pensez-vous pouvoir les mettre en application compte tenu de l'extrême urgence qui s'attache à la solution de ce problème ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Je vous remercie, monsieur le député, de votre question.

L'approche que nous avons eue de ce problème a été très concrète - comme celle du Conseil contre l'exclusion, que vous présidez.

Elle vise à répondre aux besoins des plus déshérités, de ceux qui sont dans une situation de très grande pauvreté et de précarité.

Quels sont leurs besoins ? C'est, en priorité, de trouver un emploi. Ce sont donc des mesures en faveur de l'emploi qui ont été prises. M. le Premier ministre a notamment souhaité que soit valorisée l'accession au travail pour des RMIstes dans le secteur marchand. Par ailleurs, diverses mesures concernant les contrats emploi-solidarité devraient leur assurer une possibilité de pérennité et de valorisation.

En ce qui concerne les problèmes de logement, notamment une mise en œuvre plus complète des outils prévus par la loi Besson et l'augmentation de l'offre de logements adaptés, des mesures spécifiques ont été prises en faveur des plus déshérités. C'est ainsi que, chaque fois qu'il y a un risque d'exclusion, la décision d'expulsion doit être annoncée trois mois à l'avance, afin que les services sociaux s'occupent, généralement en liaison avec les services préfectoraux, les municipalités et les sociétés d'HLM, de reloger les gens.

Un effort de prévention est également nécessaire en ce qui concerne le paiement du loyer, du gaz et de l'électricité - bref, de tout ce qui peut donner lieu à expulsion.

Nous entendons en outre garantir un revenu minimum aux familles en situation de surendettement. Actuellement, certaines familles saisies n'ont plus rien. Il faut leur assurer au moins le RMI.

De plus, nous devons développer des points d'écoute pour les jeunes en situation de rupture familiale et établir une carte d'identité pour les sans-domicile-fixe. Certains d'entre eux ne savent absolument pas remplir cette formalité. Faute de carte, ils risquent d'être arrêtés à n'importe quel moment et sont, en tout cas, dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits.

Enfin, un effort budgétaire particulier a été consenti dans mon budget pour les centres d'hébergement et de réadaptation sociale. Je pense à des jeunes femmes qui sont aujourd'hui en situation de rupture familiale avec leurs parents, leur mari ou leur compagnon. On doit pouvoir les accueillir dans des CHRS qui soient adaptés à leur situation.

Il serait même souhaitable d'élargir l'expérience, et peut-être, en liaison avec les conseils généraux, de les prendre en charge avec leurs enfants. Pour cela, il faudrait « activer » certaines dépenses, notamment d'aide sociale.

Ce dispositif, qui couvre l'ensemble de la vie des intéressés, n'est pas toujours facile à prendre en charge au titre de la politique de la ville, parce que leurs situations sont très diverses.

Mais nous devons les identifier, car ils ont besoin d'un soutien, d'une tutelle particulière, notamment en ce qui concerne l'insertion. Il ne suffit pas de répondre aux besoins matériels de ces familles ; elles ont souvent besoin d'un véritable tutorat.

Quand j'ai évoqué la formation des travailleurs sociaux pour les quartiers, c'est en particulier à ces familles que je pensais, sachant qu'une telle adaptation est possible. Vous connaissez bien ATD-Quart-monde. Moi aussi ! Cette association souhaite que soit organisée une prise en charge spécifique. Il faut, je crois, y réfléchir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « Ville » seront appelés à la suite de l'examen des crédits des affaires sociales et de la santé.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 89.

Cet amendement, présenté par M. Aubergé, rapporteur général, et M. Raoult, est ainsi rédigé :

« Réduire de 10 millions de francs les crédits du titre III de l'état B concernant les affaires sociales, la santé et la ville, II. - Ville. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** La commission des finances a, sur ma proposition, souhaité aménager et assouplir l'un des domaines sur lesquels nombre d'orateurs sont intervenus : l'amélioration de la présence des services publics de quartier.

Nous proposons une nouvelle ventilation des crédits du chapitre 37-82 concernant les projets de service public de quartier qui sont destinés à financer non seulement l'octroi de moyens supplémentaires aux administrations de l'Etat dans les quartiers en difficulté, mais aussi les subventions à divers établissements publics, comme l'ANPE.

La commission des finances entend améliorer la sincérité de la présentation des crédits de ce chapitre, notamment en inscrivant une fraction au titre IV.

Aménagement et assouplissement budgétaire : tels sont les deux objectifs de cet amendement, que la commission des finances a adopté.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Il est exact que l'inscription intégrale des crédits relatifs aux projets de service public de quartier au titre III est un facteur de rigidité. Nous souhaitons tous aller le plus loin possible dans la voie de la simplification, pour rendre cette politique de la ville plus efficace et plus rapide, et pour pouvoir utiliser réellement ces crédits, sans subir des retards tels que ceux que M. Lamontagne a dénoncés avec raison.

Le Gouvernement est donc favorable à cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 89. (*L'amendement est adopté.*)

#### Après l'article 50

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 50.

Cet amendement, n° 92, présenté par M. Aubergé, rapporteur général, et M. Raoult est ainsi rédigé :

« Après l'article 50, insérer l'article suivant :

« Il est institué pour le suivi de l'exécution des crédits disponibles sur les chapitres 46-60 (article 10) et 67-10 un Comité de la ville où sont représentés les différents ministères concourant à la politique de la ville ainsi que deux députés et deux sénateurs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Eric Raoult, rapporteur spécial.** Cet amendement avait été déposé alors que la mise en œuvre rapide du FIV n'était pas assurée et que l'installation du Conseil national des villes n'avait pas été officiellement annoncée. Il s'agissait d'associer la représentation parlementaire au contrôle de la mise en œuvre du FIV. Mais Mme le ministre d'Etat nous a rassurés. Aussi prendrai-je la responsabilité de retirer cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat.

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Je remercie M. Raoult d'avoir retiré cet amendement, auquel je n'aurais pu me rallier.

Je tiens cependant à exprimer mes regrets de ce qu'il faut bien appeler un retard - involontaire, bien sûr - dans la constitution du Conseil national des villes. Je le dis, puisque vous n'avez pas osé le dire ! (*Sourires.*) En acceptant de réduire à ce point le nombre de membres, nous n'avons pas mesuré les difficultés que nous rencontrerions pour le constituer. Nous devions aussi nous assurer que les personnes que nous contactions étaient disponibles. On a constaté hier soir une grande motivation et une forte présence. Un équilibre a été réalisé entre les villes importantes et celles qui le sont moins. Tout cela n'était pas facile, et je me réjouis qu'on ait pu arriver à constituer ce conseil, dont les débuts sont prometteurs. Encore une fois, mesdames, messieurs, je vous prie de m'excuser des retards qui ont été pris dans sa constitution.

**M. le président.** L'amendement n° 92 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville concernant la ville.

3

### SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de modernisation de l'agriculture (n° 1610).

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Anciens combattants et victimes de guerre, articles 51 et 52.

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 9 au rapport n° 1560).

M. Bernard Schreiner, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome VIII).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures dix.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

